

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES**  
**SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :       Mme Nicole Boulet, Présidente  
                                  M. Jacques Pelletier, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS  
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 7 mars 2005, à 19 h 30  
Saint-Thomas-de-Joliette (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

**SÉANCE DU 7 MARS 2005**

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
<b>LA PRÉSIDENTE :</b>	1
<b>M. MICHEL LEGRIS :</b>	9
<b>M. ANDRÉ VILLENEUVE :</b>	12
<b>M. GAËTAN BAYEUR :</b>	13
<b>Mme CAROLE GERVAIS :</b>	14
<b>M. MICHEL SÉGUIN :</b>	15
<b>M. KAREL MÉNARD :</b>	16
<b>M. ROBERT MÉNARD :</b>	17
<b>M. LUC TURCOTTE :</b>	18
<b>M. GAËTAN BAYEUR :</b>	27
<b>M. ANDRÉ VILLENEUVE :</b>	32
<b>M. KAREL MÉNARD :</b>	37
<b>M. MATHIEU MARKARIAN :</b>	47
<b>M. MARC CORRIVEAU :</b>	51
<b>M. MICHEL LEGRIS :</b>	56
<b>M. MICKAËL MORIN :</b>	66
<b>M. ROBERT MÉNARD :</b>	68
<b>M. MICHEL SÉGUIN :</b>	73
<b>M. KAREL MÉNARD :</b>	78

**MOT DE LA PRÉSIDENTE****MME NICOLE BOULET:**

5 Si tout le monde veut bien prendre place, nous allons débiter la  
soirée. Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette première  
partie de l'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas. Je suis Nicole Boulet, j'ai été  
désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur  
10 l'environnement, appelé le BAPE, pour présider cette commission d'enquête  
et d'audience publique. Je vous présente monsieur Jacques Pelletier, qui  
m'accompagne à titre de commissaire. D'abord, je me permets d'apporter la  
précision suivante. Bien que le nom du ministère de l'Environnement ait  
été modifié, le décret précisant le nom officiel n'a pas encore été  
15 promulgué. Afin d'alléger le texte et pour éviter toute confusion,  
j'utiliserai quand même l'appellation ministère de l'Environnement. Alors  
je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome relevant du  
ministre de l'Environnement mais qui, nuance importante, est totalement  
indépendant du ministère. Sa mission consiste à informer et à consulter la  
20 population lors d'enquêtes et d'audiences publiques sur des projets dont  
les mandats lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, et ce,  
généralement à la suite de requêtes de citoyens. Cette approche vise à  
fournir au ministre de l'Environnement un éclairage différent dans la prise  
de décision gouvernementale sur certains projets. À cet égard, la notion  
25 d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une très  
large et qui comprend, bien sûr, la dimension biophysique mais aussi les  
aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la  
qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court et à  
long terme. C'est dans une perspective de développement durable que la  
30 Commission vous demande d'examiner le projet soumis à notre attention  
commune. Les membres de la Commission qui est devant vous ce soir ont été  
assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent des mêmes  
pouvoirs qui sont accordés aux commissions d'enquête. À ce titre, les  
commissaires s'engagent également à respecter le code d'éthique et de  
35 déontologie des membres du BAPE, code qui vise particulièrement à garantir  
la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

La présente commission a donc été constituée après que le ministre de  
l'Environnement en eu confié le mandat au BAPE, mandat dont je vous fais la  
40 lecture.

**Monsieur le président, en ma qualité de ministre de l'Environnement  
et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article  
31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau  
45 d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique  
concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de  
Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord et de me faire rapport de ses**

50 constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du  
bureau débutera le 21 février 2005. Je joins à la présente les demandes  
d'audiences publiques qui m'ont été adressées concernant ce projet.  
55 Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les  
meilleurs.

Et c'est signé Thomas J. Mulcair.

55 Alors à compter de ce soir, nous allons examiner ensemble ce projet  
dans le cadre de la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur  
l'environnement qui est, en fait, une procédure d'autorisation prévue par  
la Loi sur la qualité de l'environnement pour certains projets. C'est donc  
60 en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de  
l'environnement que nous procéderons à l'étude de ce projet.

65 Afin de bien définir le contexte de cette audience publique,  
j'aimerais vous expliquer brièvement la procédure d'évaluation et d'examen  
des impacts sur l'environnement. Dans un premier temps, l'initiateur de  
projet, en l'occurrence Dépôt Rive-Nord, exprime au ministre de  
l'Environnement son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en  
lui déposant un avis de projet. En réponse à cet avis de projet, le  
70 ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue  
de l'étude d'impact que le promoteur du projet doit produire. Suite à son  
dépôt au ministère de l'Environnement, l'étude d'impact est soumise à une  
consultation tant à l'intérieur du ministère, auprès d'autres ministères et  
organismes gouvernementaux concernés dans le but d'en évaluer la conformité  
à la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de  
75 questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

80 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère de  
l'Environnement, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier et de tenir une  
période d'information de 45 jours. Pendant cette période d'information  
qui, dans le projet présentement à l'étude, s'est tenue du 1er décembre  
2004 au 15 janvier 2005, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au  
Ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet. Ainsi, 24  
85 demandes d'audience publique ont été transmises au BAPE par le cabinet du  
ministre de l'Environnement en même temps que la lettre donnant mandat de  
tenir une audience publique sur le projet. Puisque la Loi sur la qualité  
de l'environnement précise que de tels mandats ont une durée de quatre  
mois, la Commission doit déposer son rapport au ministre au plus tard le 21  
90 juin 2005.

Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée  
par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le Ministère procède à  
sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière des deux  
évaluations que le Ministre fera une recommandation au conseil des

95 ministres, où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et, si  
oui, à quelles conditions.

100 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas  
décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques  
une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des  
opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui  
participent à l'audience publique. L'audience publique est, en quelque  
sorte, l'axe central du volet québécois de la démarche québécoise.

105 J'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche.  
L'audience se tient en deux parties. La première partie, soit celle qui  
début ce soir, a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute  
l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet  
soumis à notre attention. En pratique, vous aurez le loisir de poser  
110 toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif  
selon les modalités dont je vous ferai part tout à l'heure.

Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances  
subséquentes sont fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les  
115 séances, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de  
l'audience, compléteront le dossier qui est déjà disponible pour  
consultation en version papier à la bibliothèque municipale de  
Berthierville, à la bibliothèque Ginette Rivard Tremblay à Lanoraie, à la  
bibliothèque Léopold Desrosiers à Sainte-Geneviève-de-Berthier, à la  
120 bibliothèque municipale de Saint-Thomas et à la bibliothèque municipale de  
Joliette, en raison d'un accès gratuit au site Internet du BAPE. Le  
dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université  
du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec. De plus, vous  
pouvez consulter le site de la Commission via Internet à l'adresse  
125 suivante: [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Enfin, l'ensemble du dossier est  
disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de  
l'audience. Nous vous demandons cependant de le consulter sur place de  
manière à ce qu'il reste accessible à tous.

130 Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc  
disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le  
projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience,  
laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette  
deuxième partie de l'audience publique se tiendra à compter du 5 avril  
135 prochain. Les détails et les modalités de votre participation à cette  
deuxième partie vous seront communiqués ultérieurement.

J'aimerais maintenant vous présenter l'équipe qui assiste les membres  
de la Commission au cours de ses travaux. D'abord, assis à la gauche de la  
140 Commission et agissant à titre d'analystes, madame Julie Milot et monsieur  
Guy Fortin. À l'arrière, vous avez été accueilli ce soir par mesdames

Renée Poliquin, coordonnatrice au secrétariat de la Commission, qui assure le lien entre la Commission et ses interlocuteurs, et madame Marielle Jean, responsable des communications de la Commission. À ce titre, madame Jean  
145 est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure. Je vous présente également monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique de la logistique de cette audience publique. Il est accompagné de monsieur Jean Métivier,  
150 responsable de la sonorisation. Tous les deux relèvent du ministère des relations avec les citoyens, non, ce n'est plus ça, de toute façon, c'était le MRCI. Pour sa part, madame Louise Tremblay, sténotypiste officielle, est chargée de la sténotypie et enregistre tous nos propos et nos échanges. Les transcriptions de chacune des séances seront disponibles dans les  
155 centres de consultation et dans le site Internet de la Commission au plus tard une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

Les échanges de cette soirée ont d'abord et avant tout pour objectif de permettre au public de saisir toutes les facettes du projet. Dans cet  
160 esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer son projet et à répondre à toutes les questions du public dans un langage clair et accessible. Je vous présente le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Luc Turcotte, directeur général de Dépôt Rive-Nord Incorporée. Vous aurez l'occasion de présenter les gens qui vous accompagnent lors de la  
165 présentation du projet.

La Commission a invité des personnes-ressources à participer à ses travaux. Compte tenu de leur expertise, elles répondront aux questions qui leur seront adressées par la Commission et les participants dans le cadre  
170 de la compétence de l'organisme qu'ils représentent. Tout comme le promoteur, leurs réponses doivent être exprimées dans un langage clair et accessible.

Alors permettez-moi de vous présenter les porte-parole des ministères et organismes présents ce soir. D'abord, le porte-parole du ministère de  
175 l'Environnement, monsieur Hervé Chatagnier. Peut-être pouvez-vous nous présenter les quelques personnes qui vous accompagnent?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, d'accord. Alors je suis accompagné de monsieur Colin Bilodeau, qui travaille au service de gestion des matières résiduelles et, en arrière  
180 de moi, je suis accompagné de Jacques Levasseur, qui travaille à la direction régionale de Lanaudière.

185

190 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Je crois que vous avez déposé un certain nombre de documents. Est-ce que vous pouvez nous en faire la nomenclature?

195 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, avec plaisir. Alors le premier document qu'on a déposé s'appelle le **Projet de modification de certains articles du projet de règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles**. Il s'agit des modifications qui ont été apportées au projet de règlement qui a été publié en octobre 2000.

200  
205 Ensuite, une note de service de madame Carole Lachapelle et Éric Wagner du 1er mars concernant les objectifs environnementaux de rejet. En fait, il s'agit des objectifs environnementaux de rejet qui ont été modifiés pour inclure les activités agricoles.

210 Le troisième document s'appelle **Procédure intérimaire d'évaluation des impacts du biogaz sur l'air ambiant pour les projets du lieu d'enfouissement sanitaire soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement**. Alors il s'agit d'un document de travail mais qui explique de façon générale comment le Ministère traite l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air dans les projets de L.E.S.

215 Et le dernier, c'est tout simplement un devis de référence pour informer le public et la Commission que le ministère de l'Environnement a donné un contrat à une firme pour réaliser une étude sur l'évaluation des biogaz dans les L.E.S. au Québec.

220 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup. Le porte-parole de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, monsieur Gabriel Hakizimana. Bonsoir. Est-ce que vous aviez des documents à déposer, monsieur Hakizimana?

225 **M. GABRIEL HAKIZIMANA:**

Oui, madame la Présidente. D'abord, j'aimerais dire que je suis accompagné par docteur Marcel Bélanger, qui est dans la salle, qui pourra, le cas échéant, répondre, m'aider à répondre à certaines questions.

230  
235 J'ai déposé deux documents. Le premier document, c'est un document, c'est une revue de la littérature sur l'enfouissement des déchets et la santé de la population. C'est un document qui résume un peu la littérature, la connaissance actuelle en la matière.

240 Le deuxième document c'est un avis de l'Institut nationale de santé publique de Québec, qui aide généralement les directions de santé publique lorsqu'on traite des questions d'analyse de risques toxicologiques. C'est ce document-là qui va, qui a été déposé pour complément aux avis que nous avons déposés précédemment. Merci, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

245 Merci. Le porte-parole de Recyc-Québec, monsieur Mathieu Guillemette. Bonsoir, monsieur Guillemette.

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

250 Alors j'ai déposé un document qui s'appelle **Le bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec**, le document est en cours de traitement et sera disponible sous peu.

**MME NICOLE BOULET:**

255 Merci. La porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Valérie Savard. Bonsoir, madame Savard. Les représentants du ministère des Transports, messieurs Serge Picard et Yves Paquette. Bonsoir.

260 **M. YVES PAQUETTE:**

265 Bonsoir, madame. Le ministère dépose aussi un document, qui est la politique sur la situation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal accompagné de deux cartes sur les volumes de circulation, puis la circulation autour du site sur le réseau routier du Ministère.

**MME NICOLE BOULET:**

270 Merci. Le porte-parole de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Jacques Tessier. Bonsoir, monsieur Tessier.

**M. JACQUES TROTTIER:**

275 Oui, c'est Trottier.

**MME NICOLE BOULET:**

280 Excusez, Trottier, je m'excuse.

**M. JACQUES TROTTIER:**

285 Oui, la Communauté a déposé son plan métropolitain de gestion des  
matières résiduelles et, ce soir, je vais déposer aussi une étude qui a été  
commandée par la CMM à la firme Enviroscope qui traite de la  
responsabilisation de l'industrie des emballages et des imprimés dans le  
coût de la collecte sélective et la compétitivité.

290

**MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup, monsieur Trottier. Le porte-parole de la MRC de  
Joliette, monsieur Dominique Longpré. Monsieur Longpré n'est pas là.  
295 Alors le porte-parole de la MRC de d'Autray, madame Danielle Joyal.  
Bonsoir, madame.

**Mme DANIELLE JOYAL:**

300 Bonsoir. Alors je dois dire que je suis accompagnée de deux de mes  
collègues, monsieur Guy Fradette, qui est le chargé de projet en gestion  
des matières résiduelles à la MRC, qui est dans la salle, et monsieur Bruno  
Tremblay, qui est urbaniste, responsable du service d'aménagement à la MRC.  
La MRC a déposé le schéma d'aménagement présentement en vigueur ainsi que  
305 les extraits pertinents au secteur dont on va parler, ainsi que le plan de  
gestion des matières résiduelles et un règlement de contrôle intérimaire  
qui affecte une partie des terrains.

**MME NICOLE BOULET:**

310

Merci, madame. Le porte-parole de la Ville de Saint-Thomas, monsieur  
Roger Drainville.

**M. PIERRE DÉSY:**

315

Excusez, je remplace monsieur Drainville ce soir.

**MME NICOLE BOULET:**

320

D'accord. Vous êtes monsieur Désy?

**M. PIERRE DÉSY:**

325 C'est ça, oui. Je vais déposer tantôt les modifications du plan  
d'urbanisme, une copie ici des modifications du règlement de zonage et une  
copie du règlement de transport lourd.

330 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup. Le porte-parole de la Ville de Sainte-Geneviève-de-Berthier, monsieur Richard Giroux. Monsieur Giroux n'est pas là, d'accord.

335 Les représentants de la Ville de Berthierville, messieurs Ghislain Lambert et Michel Valois. Ils ne sont pas là non plus. Alors ça fait le tour des personnes-ressources qui ont été invitées par la Commission.

340 J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience. J'inviterai tout à l'heure ceux et celles qui ont choisi de le faire à venir à tour de rôle lire leur requête.

345 Par la suite, le promoteur disposera de 15 à 20 minutes pour présenter son projet. Après la présentation du promoteur, nous prendrons une pause et c'est à ce moment que vous serez invité à vous inscrire au registre pour poser des questions. La Commission acceptera toutes les questions pertinentes à la compréhension du projet. Le registre sera  
350 ouvert à l'arrière de la salle, et je vous rappelle que c'est madame Marielle Jean qui en assume la responsabilité.

À la reprise de la séance, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions, et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront  
355 inscrits. J'ai demandé de suspendre l'ouverture du registre après la cinquième inscription, nous le réouvrons dans le cours de la soirée.

Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la Commission aimerait vous présenter quelques règles qui prévalent lorsque  
360 vous posez des questions. Chaque participant est autorisé à poser deux questions seulement de manière à faciliter la participation de tous ceux et celles qui le désirent. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre pour poser d'autres questions. Dans le cas présent, il faudra attendre la réouverture de celui-ci lorsque je l'annoncerai.

365 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions et surtout de vous abstenir d'émettre des opinions ou de développer des argumentations. Cette première partie de l'audience, je le répète, est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure  
370 idée du projet, et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie d'audience, pour venir présenter vos opinions à la Commission.

Je demande également aux participants de poser des questions courtes et de noter, si nécessaire, les réponses afin d'éviter d'avoir à répéter  
375 celles-ci.

380 À nos interlocuteurs, je demande de donner des réponses aux questions  
qui soient concises et précises. Je vous rappelle que seules les personnes  
qui posent des questions dans cette salle auront des réponses à leurs  
questions. Si, au cours de la semaine, la Commission recevait des  
questions par courriel ou tout autre moyen électronique, elle référerait la  
personne aux transcriptions des séances. En effet, les séances de cette  
Commission sont publiques, ce qui implique que les questions doivent être  
posées publiquement et les réponses données publiquement.

385 Afin d'éviter les échanges directs entre l'initiateur du projet, les  
porte-parole et le public, toutes les questions du public sont adressées à  
la Présidente de la Commission. Je me chargerai de demander au promoteur  
ou aux personnes-ressources de répondre à celles-ci. De la même manière,  
390 toutes les réponses sont adressées à la Commission.

La Commission, pour sa part, peut intervenir en tout temps pour poser  
des questions ou pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet  
particulier.

395 Enfin, les commissions du BAPE estiment que le maintien d'un climat  
serein favorise des échanges constructifs tout en permettant aux personnes  
présentes d'obtenir des réponses à leurs questions et, par le fait même,  
l'information nécessaire à une bonne compréhension du projet.

400 En ce sens, je vous rappelle que les préambules aux questions, les  
manifestations d'approbation ou de désapprobation de la part de la salle  
contribuent à raccourcir le temps mis à votre disposition pour le  
questionnement. Je serai donc très stricte à cet effet.

405 De la même manière, aucun débat, aucun propos diffamatoire ni aucune  
accusation ne sera toléré par la Commission dans le cadre de l'audience. À  
cet égard, je me réserve le droit d'ajourner les travaux s'il y a lieu.

410 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement, que ce  
soit par le promoteur ou les personnes-ressources, le seront le plus tôt  
possible. Si la réponse ne peut être donnée durant la séance lors de  
laquelle elle est posée, la Commission se chargera de l'obtenir,  
préférentiellement lors de la séance subséquente ou encore par écrit, et ces  
415 réponses feront partie du dossier et seront accessibles au même titre que  
les autres documents.

420 S'il arrivait que certains éléments d'information ou des documents  
demandés soient considérés comme confidentiels par la personne qui doit les  
déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où la  
Commission lui en fait la demande. Si la Commission le décide, cette  
information doit lui être remise avec la mention **Confidentielle**. La  
Commission donnera l'occasion à la personne qui allègue le préjudice de

425 faire valoir son point de vue. La Commission prendra ensuite une décision  
écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas  
rendre publique l'information.

430 Je vous informe que la Commission a prévu que des sujets seront  
abordés en priorité lors de certaines séances. Ainsi, mardi après-midi,  
c'est-à-dire demain après-midi, le sujet à l'ordre du jour sera la qualité  
de l'eau, mardi soir, demain soir, nous aborderons la question des plans de  
gestion des matières résiduelles et, mercredi soir, la qualité de l'air et  
la santé.

435 De plus, la Commission a demandé au promoteur d'organiser une visite  
du site. Cette visite aura lieu mercredi matin, soit le 9 mars, à compter  
de 10H00. Elle sera d'une durée d'environ 1h30. Cette visite est  
publique. La Commission, les personnes-ressources et les citoyens sont  
conviés à y participer. Je vous demande toutefois de vous inscrire auprès  
440 de madame Poliquin pour signifier votre intention d'y assister. Le départ  
aura lieu à 09H45. Un autobus nous attendra à l'avant de la salle ici, la  
salle Saint-Joseph.

445 Alors je vous informe que le BAPE, soucieux d'améliorer les services  
qu'il offre aux citoyens, apprécierait que vous lui fassiez part de vos  
commentaires et suggestions concernant le déroulement de cette audience.  
Un formulaire à cet effet est disponible à la table d'accueil derrière la  
salle.

450 En terminant, je vous rappelle qu'il est évidemment défendu de fumer  
dans cette salle, et je vous prierais, pour ceux qui en ont, de garder vos  
téléphones cellulaires fermés.

455 Alors j'inviterais maintenant les personnes qui ont déposé les  
requêtes à venir en faire la lecture. Alors monsieur Michel Legris.

**M. MICHEL LEGRIS:**

Bonsoir.

460

**MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir, monsieur Legris.

465 **M. MICHEL LEGRIS:**

Bonsoir. La partie identification, ce n'est pas nécessaire, même  
s'il n'est plus ministre de l'Environnement. Donc l'objet, c'est  
l'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas, requête pour obtenir une  
470 audience publique.

475 Monsieur le Ministre, dans le cadre du processus en cours concernant  
le projet d'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas, la présente est  
pour vous demander de tenir une audience publique afin que la population  
puisse obtenir l'information nécessaire et possiblement donner son avis  
avant votre décision finale. Il est pour le moins préoccupant de constater  
480 qu'encore une fois, ce n'est qu'à la phase terminale qu'elle peut  
s'exprimer alors que, sans consultation préalable, la MRC de Joliette a  
déjà modifié son schéma d'aménagement, tout comme elle ne s'est pas  
opposée, contrairement à la MRC de d'Autray, à l'importation des vidanges  
d'autres régions et que la Commission de la protection du territoire  
agricole du Québec a exclu les lots concernés pour y déposer les vidanges,  
notamment de Montréal, pourtant bien pourvue en zone blanche. Le projet  
485 qui vous est soumis est loin de respecter les nombreuses grandes lignes  
directrices généralement reconnues et, pour certaines, tracées par vous-  
même. Entre autres, une lecture rapide de l'étude d'impact permet de  
constater que a) la très grande partie des vidanges qu'on prévoit enfouir  
proviendra de la CMM qui, après avoir tenté de repousser l'échéancier  
jusqu'en 2013, n'a pas encore mis en place son PMGMR. Aux dernières  
490 nouvelles, les fonctionnaires de la Ville de Montréal sont dans l'attente  
que leur politique leur donne une direction à suivre, lui-même s'étant  
placé dans une position d'attente d'une autorisation éventuelle du Ministre  
quant au PMGMR de la CMM déposé à la fin de 2004, prolongeant un peu plus  
l'état d'urgence qui perdure depuis au moins 1995. B) Le système  
495 d'enfouissement imaginé par les apprentis sorciers vise à continuer à  
contrer, à grands frais, les problèmes engendrés par l'enfouissement pêle-  
mêle, la très grande partie des matières acheminées au dépotoir pouvant  
être traitée préalablement presque à leur source, soit parce qu'elles sont  
soit utilisables, soit recyclables, soit compostables.

500 Et là, je faisais une référence au tableau 1.5, ça serait plutôt à la  
figure 1.3 de la page 17, où on voit qu'il y a 92% des matières qui n'ont  
pas à être enfouies.

505 Bien plus, ce système sophistiqué pour traiter le jus de dépotoir et  
les gaz à odeur d'oeufs pourris n'est rendu nécessaire qu'en raison de  
l'enfouissement des matières putrescibles qu'un compostage domestique ou  
local peut traiter à coûts beaucoup moindres, les seuls responsables de la  
présence des charognards volants que sont les goélands. D) Le site choisi,  
510 déjà source de contamination de la nappe phréatique, est le système imaginé  
à long terme, quelle garantie avons-nous que la membrane demeurera étanche,  
prêche grandement à l'encontre du principe de précaution que vous avez  
souvent mentionné dans vos interventions passées. E) La présente du  
dépotoir nuit à la population du bassin versant, qu'elle soit de la MRC de  
515 Joliette ou de la MRC de d'Autray, le droit de vivre dans un environnement  
sain. En plus de ce qui précède, j'ai intérêt à ce qu'une audience  
publique du BAPE soit tenue parce que mes propres vidanges, si peu

520 nombreuses soient-elles, sont actuellement acheminées au dépotoir de Saint-Thomas. En effet, malgré que le dépotoir de Lachenaie soit dans ma cour, celui-là que vous avez décidé de convertir en montagne de vidanges, la Ville de Repentigny n'a rien fait depuis plus d'un an pour sensibiliser la population aux problèmes causés par l'exportation de nos vidanges ailleurs. Bien au contraire, elle a même mis en place une cueillette additionnelle des résidus verts alors que, dans le projet du PMGMR de la CMM, il était 525 prévu qu'à brève échéance, il serait interdit de les disposer dans les vidanges. Elle n'a rien fait de semblable à ce qu'a fait la petite ville de Charlemagne, celle qui avait refusé la fusion, qui a mis l'accent sur la récupération des matières recyclables en distribuant des supers bacs à toute sa population. Monsieur le Ministre, je vous prie donc de demander 530 au BAPE de mettre en place des audiences publiques afin de recevoir l'information qu'il me manque, notamment en regard de la mise en place des PMGMR des différentes MRC susceptibles d'être desservies par le dépotoir, et pouvoir entendre les explications de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec quant à sa décision d'exclure les lots visés 535 du zonage agricole (remarquez que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec n'était pas présente lors d'audiences semblables, comme à Lachenaie, à Matane et à Sainte-Sophie). Une fois ces informations reçues, je devrais pouvoir être en mesure de vous faire connaître mon opinion et ma position à l'égard du projet déposé. Veuillez 540 accepter, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

**MME NICOLE BOULET:**

545 Merci, monsieur Legris. J'inviterais maintenant la municipalité de Lanoraie, je pense que c'est monsieur Villeneuve qui va présenter la requête.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

550 Bonsoir, madame.

**MME NICOLE BOULET:**

555 Bonsoir.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

560 Bonsoir, monsieur et bonsoir mesdames et messieurs ainsi que la salle. Donc extrait du procès-verbal de la municipalité de Lanoraie, session régulière tenue le 6 décembre 2004 à laquelle était présent moi-même ainsi que les conseillères et les conseillers suivants, soit madame Jacinthe Brissette, madame Huguette Gaboury, monsieur Réal Gariépy, monsieur Jean-François Tremblay, monsieur François Boisjoly, monsieur Richard Karmut, monsieur Gilles Grenier et monsieur Jean-Michel Rondeau,

565 ainsi que le secrétaire-trésorier directeur général, monsieur Michel  
Dufort.

570           Demande d'audiences publiques. Considérant le dépôt d'une étude  
d'impact par le Groupe EBI dans le cadre d'une demande d'agrandissement du  
site d'enfouissement se trouvant sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-  
Berthier, Saint-Thomas; considérant que l'existence et l'exploitation  
actuelle dudit site cause de graves inquiétudes d'ordre environnemental  
ainsi que d'ordre de santé publique à la communauté Lanoroise; considérant  
575 l'inadéquation de la demande faite par le Groupe EBI versus les besoins  
présents et futurs de la région pour l'enfouissement des déchets;  
considérant la mise en place par la société québécoise d'un plan de  
réduction des déchets voués à l'enfouissement, plan qui, à plusieurs  
égards, tente à faire la démonstration de l'inopportunité de la création de  
580 mégas cellules d'enfouissement puisque ayant un effet entre autres de  
démotivation face à la récupération, la revalorisation et la réutilisation  
des déchets; considérant que déjà, la quantité de déchets accumulés en ces  
lieux dépasse l'entendement, on parle ici de dizaines de millions de tonnes  
de déchets, il n'est point nécessaire d'en rajouter, le milieu et ses  
environs étant déjà hautement saturés, affectés et dénaturés par pareille  
585 concentration; considérant que le site d'enfouissement actuel est assis et  
entouré sur et par une nappe d'eau importante, nappe d'eau qui est jamais  
altérée et condamnée; considérant la politique nationale de l'eau qui fait  
de celle-ci un bien collectif précieux que l'on doit protéger; considérant  
590 l'importance des enjeux en cause, en conséquence, il est proposé par la  
conseillère, madame Huguette Gaboury, appuyé par le conseiller, monsieur  
Jean-Michel Rondeau, et résolu que la municipalité de Lanoraie demande au  
gouvernement du Québec, en l'occurrence au ministre de l'Environnement,  
monsieur Thomas J. Mulcair, de tenir des audiences publiques sur le projet  
d'agrandissement d'une cellule technique déposé par le Groupe EBI. Le vote  
595 est demandé et cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Voilà, merci.

**MME NICOLE BOULET:**

600           Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Gaëtan Bayeur du  
Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Bonsoir, monsieur  
Bayeur.

605 **M. GAËTAN BAYEUR:**

        Bonsoir. L'objet, demande d'audiences publiques, agrandissement du  
site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

610           Monsieur le Ministre, suite à l'annonce par Dépôt Rive-Nord du dépôt  
de l'étude d'impact du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement,

le Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier déplore la démesure de ce projet et son incompatibilité avec une gestion écologique et régionale des matières résiduelles pour les motifs suivants. En effet, ce gigantesque projet d'enfouissement d'un périmètre d'environ 3.5 kilomètres n'est nullement nécessaire à la gestion des matières résiduelles des MRC de Joliette et de d'Autray. Ce projet d'enfouissement vise essentiellement à importer des millions de tonnes de déchets des autres régions du Québec, ce qui ne cadre pas bien avec la nouvelle politique gouvernementale visant à ce que chaque MRC assume pleinement ses responsabilités par la planification régionale de ses matières résiduelles. D'ailleurs, malgré les demandes répétées de plusieurs intervenants de la région afin que la MRC de Joliette élabore son plan de gestion des matières résiduelles, la MRC a préféré négocier et signer une entente avec le promoteur avant même d'enclencher le processus d'élaboration de son PGMR, ce qui est contraire à toute logique de planification et en soustrait un élément majeur à l'élaboration de ce plan de gestion. À l'heure où on parle de réduction, de réutilisation et de recyclage des matières résiduelles, il est inacceptable que notre région accueille un projet d'enfouissement d'une telle envergure. D'autre part, une partie importante de notre patrimoine environnemental a été perturbée et dénaturée par l'exploitation de l'actuel site d'enfouissement. De grandes surfaces ont été déboisées, excavées et contaminées par des millions de tonnes de déchets. La localisation et l'ampleur de ce site n'ont jamais été justifiées. Notre environnement et notre qualité de vie ont été injustement sacrifiés au profit d'une entreprise privée. Il ne faudrait pas que l'on perpétue les erreurs du passé en continuant à enfouir des millions de tonnes de déchets dans un milieu des moins propices à ce genre d'activité. L'enfouissement des déchets a incontestablement des impacts sur le milieu, il est donc essentiel d'en choisir judicieusement la localisation afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement et la collectivité. Et considérant que la nécessité pour la population et les différents intervenants de la région d'approfondir les enjeux de ce projet d'enfouissement ainsi que d'avoir la possibilité de faire valoir leur opinion, en conséquence, monsieur le ministre, le Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier vous demande de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. J'inviterais maintenant madame Carole Gervais.

**Mme CAROLE GERVAIS:**

Bonsoir.

**MME NICOLE BOULET:**

660

Bonsoir, madame.

**Mme CAROLE GERVAIS:**

665

Je représente un groupe de cinq personnes, j'adresse cette requête à monsieur le Ministre au nom de Jacques Bellehumeur, Marie-Claude Cossette, Jane Deslauriers, Jean-Noël Gervais et moi-même. L'objet, demande d'une audience publique, agrandissement du site d'enfouissement du Dépôt Rive-Nord.

670

**Monsieur le Ministre, suite à l'annonce par Dépôt Rive-Nord du dépôt de l'étude d'impact du projet d'agrandissement de son site d'enfouissement, nous, citoyens, citoyennes de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, réagissons à ce projet pour des raisons très préoccupantes. La**  
675 **qualité de l'eau, parce que nous sommes alimentés en eau par un puits de surface, les odeurs, parce que nous sommes incommodés par de fortes odeurs, la dévaluation de nos propriétés à cause de sa proximité du site, la tranquillité perturbée par la circulation de poids lourds, en résumé, notre qualité de vie dépend de cet environnement. Un tel agrandissement à**  
680 **proximité d'une rivière, du fleuve et de résidants devrait être étudié sérieusement car les impacts sur l'environnement sont majeurs. C'est pourquoi, monsieur le Ministre, nous vous demandons de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord. Veuillez agréer, monsieur le**  
685 **Ministre, nos salutations distinguées. Merci**

**MME NICOLE BOULET:**

690

Merci, madame Gervais. Monsieur Séguin de Action Re-buts.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

Bonsoir.

695

**MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

700

**Monsieur le Ministre, Action Re-buts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, est formée de citoyens, de citoyennes et de groupes ayant comme mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des déchets-ressources. Nous**  
705 **travaillons à l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de**

plans d'action et au développement de nouveaux processus visant une gestion véritablement écologique de nos matières résiduelles. Notamment, nous avons étroitement participé à l'élaboration du nouveau plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, le PMGMR, de la CMM lors d'audiences publiques en y apportant nos recommandations et propositions. Nous investissons également de gros efforts sur le terrain à l'implantation de projets et d'activités visant la promotion d'une gestion des déchets régionale responsable, démocratique et respectant les 3 R, réduction, réemploi, recyclage/compostage, lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et se retrouvent dans l'esprit du PMGMR. La CMM exporte déjà près de 1/5 de ses matières résiduelles domestiques au site d'enfouissement EBI qui est situé à l'extérieur du territoire de la grande région métropolitaine. Sans contredit, nous considérons que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas-de-Joliette s'avère une menace inquiétante à l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMM ainsi que de la politique gouvernementale 1998-2008 visant une gestion de nos matières résiduelles basée sur la régionalisation et sur la hiérarchie des 3 RVE, l'élimination étant de dernier recours. Nous vous demandons, monsieur le Ministre, d'ordonner la tenue d'audiences publiques par le BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas-de-Joliette par Dépôt Rive-Nord Incorporée. Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Karel Ménard, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Bonsoir, monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD:**

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

Monsieur Thomas Mulcair. Objet: Demande d'audiences publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord. Monsieur le Ministre, par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques tenues sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet cité en rubrique. Notre principale préoccupation concerne l'ampleur du projet en tant que telle dans un emplacement saturé d'eau, à la tête de deux bassins versants. Nous émettons des réserves quant à ce choix jugé des plus propices par le promoteur. Notre organisme a également plusieurs autres préoccupations dont notamment les impacts du projet sur les communautés environnantes qui subissent depuis de nombreuses années les inconvénients liés aux activités d'enfouissement massif de déchets provenant de plusieurs régions du Québec. La contamination historique de ce lieu d'enfouissement

755 par atténuation et les impacts sur l'environnement de la réalisation de ce  
projet nous préoccupent également à bien des égards. La justification même  
de ce projet qui répond, selon nous, davantage aux besoins du promoteur  
qu'aux besoins d'élimination réels au cours des prochaines années. Nous  
craignons ainsi qu'une surcapacité d'enfouissement ne soit créée et mette  
760 en péril l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des  
matières résiduelles 98-2008. L'absence de réels débats sur  
l'enfouissement dans cette région résultant notamment d'ententes monétaires  
signées avec des gouvernements local et régional et le Groupe EBI. Le fait  
que l'étude d'impact déposée par Dépôt Rive-Nord comporte, selon nous,  
plusieurs lacunes et suscitent plus de questions que de réponses. Pour ces  
765 raisons et bien d'autres, nous jugeons que la tenue d'audiences publiques  
est nécessaire afin que votre gouvernement puisse prendre une décision des  
plus éclairées dans le cadre de ce projet. Veuillez agréer, monsieur  
Mulcair, l'expression de nos meilleurs sentiments.

770 Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard, directeur général.

**MME NICOLE BOULET:**

775 Merci, monsieur Ménard. J'inviterais maintenant monsieur Guy Roy.  
Il n'est pas arrivé, d'accord. Alors j'inviterais monsieur Robert Ménard.  
Bonsoir, monsieur Ménard.

**M. ROBERT MÉNARD:**

780 Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Alors la  
lettre était adressée à monsieur Thomas J. Mulcair et avait pour objet une  
demande d'audiences publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord, et elle va  
comme suit:

785 **Monsieur le Ministre, par la présente, je désire solliciter la tenue  
d'audiences publiques tenues sous l'égide du Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement pour le projet cité en rubrique. Plusieurs motivations  
justifient cette demande. Tout d'abord, le projet pourrait compromettre  
sérieusement l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion  
790 des matières résiduelles 1998-2008. L'objectif de mettre en valeur  
annuellement plus de 65% des matières résiduelles ainsi que l'orientation  
visant à réduire la quantité de déchets à éliminer ne pourront pas être  
atteints si la capacité d'enfouissement des dépotoirs continue d'augmenter.**

795 **En considérant que des agrandissements ont été accordés aux mégas sites de  
Lachenaie et de Sainte-Sophie, ce projet, avec la demande de vouloir  
enfouir près de 650 000 tonnes de déchets par année pendant 29 ans,  
favorise une fois de plus l'enfouissement de déchets au détriment des  
mesures de réduction à la source et de récupération. Par ailleurs, ce  
projet est contraire à l'objectif de régionalisation de l'élimination des**

800 déchets, qui est notamment inscrit dans le plan métropolitain de gestion  
des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.  
Alors que ce site reçoit déjà 10% des matières résiduelles produites par la  
CMM, le projet encourage l'exportation de déchets au désavantage de la  
régionalisation. De plus, ce projet soulève des enjeux démocratiques très  
805 importants. Le fait que le promoteur du site ait donné près de 6.5  
millions à la municipalité de Saint-Thomas et à la MRC de Joliette en  
échange de leur appui inconditionnel laisse planer des doutes quant à la  
capacité des autorités locales de défendre l'intérêt public et d'avoir un  
jugement éclairé par rapport à ce projet. Finalement, la contamination  
810 possible des eaux souterraines et de la rivière Saint-Joseph, dû à  
l'écoulement de lixiviats provenant de ce site est très inquiétante d'un  
point de vue environnemental ainsi qu'en matière de santé publique. Pour  
ces raisons et bien d'autres, je souhaite donc la tenue d'audiences  
publiques sur ce projet afin que les préoccupations du public soient  
815 entendues et que le gouvernement du Québec possède le maximum  
d'informations lui permettant de prendre une décision éclairée concernant  
l'agrandissement de ce lieu d'enfouissement. En vous remerciant de  
l'attention que vous accorderez à cette lettre, je vous prie d'agréer,  
monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.  
820 Écologiquement vôtre.

Et c'est signé par moi-même. Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

825 Merci, monsieur Ménard. Alors j'inviterais maintenant le promoteur,  
son porte-parole, monsieur Turcotte, à nous présenter les gens qui  
l'accompagnent. Si vous avez des documents à déposer, vous nous en ferez  
part et, par la suite, on débutera la présentation du projet.

830 **M. LUC TURCOTTE:**

Merci, madame la Présidente. Dans le cadre de cette audience, je  
suis accompagné à ma gauche de monsieur Gilles Denis, directeur de  
835 l'exploitation du lieu d'enfouissement. Je suis également accompagné de  
madame Colette Schwartz, responsable des communications pour notre  
entreprise, et, au niveau logistique, madame Marie Sauvé et Guy Avoine vont  
nous assister dans le cadre des différentes présentations que nous aurons à  
réaliser.

840 Effectivement, madame la Présidente, nous avons également déposé  
différents documents. Je vais vous énumérer ces documents. Dans un  
premier temps, nous avons déposé un recueil des rapports d'inspection du  
ministère de l'Environnement pour l'année 2000, le recueil des rapports  
845 d'inspection du ministère de l'Environnement pour l'année 2001, 2002, 2003  
et 2004. Nous avons également déposé un sommaire des avis d'infraction

émis par le ministère de l'Environnement pour les années 2000 à 2004. Nous  
avons également déposé le protocole d'entente environnemental intervenu  
entre notre entreprise et le syndicat de l'Union des producteurs agricoles  
850 Kildare-Lanaudière. Nous vous avons également déposé la décision de la  
Commission de protection du territoire agricole au niveau de l'exclusion  
d'une partie des lots de notre propriété. Nous avons également déposé  
l'ordonnance du Tribunal administratif du Québec en ce qui a trait à  
855 l'exclusion de ces lots, et également le jugement sur requête pour  
permission d'en appeler de la Cour du Québec pour le même dossier.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci.

860

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs,  
la présentation de notre projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement  
technique comportera cinq aspects principaux. Dans un premier temps, nous  
865 présenterons brièvement l'entreprise, nous présenterons également la  
localisation du projet, nous aborderons les caractéristiques techniques du  
projet de même que sa justification, nous traiterons en détail des  
principaux enjeux associés au projet au niveau de la protection de l'eau,  
870 le captage des biogaz, le contrôle des odeurs et les aspects économiques,  
et nous conclurons la présentation avec les aspects de collaboration avec  
la communauté associés à ce projet.

Il faut mentionner dès le départ que Dépôt Rive-Nord est un important  
875 acteur économique de la région. Au moment où on se parle, l'entreprise  
embauche, dans le cadre de ses activités, plus de 650 employés.  
L'entreprise est de souche québécoise, spécialisée dans la gestion intégrée  
des matières résiduelles. C'est dans cette perspective qu'elle offre  
l'ensemble des services de collectes des matières résiduelles et des  
880 matières recyclables, également des infrastructures de recyclage,  
particulièrement avec son parc de récupération implanté à proximité du lieu  
d'enfouissement, et un imposant centre de tri des matières recyclables  
localisé à Joliette. L'entreprise exploite également, au niveau de la  
valorisation des matières résiduelles un centre de compostage destiné au  
885 compostage des résidus verts et des résidus agro-alimentaires. Cette  
infrastructure est localisée à proximité du lieu d'enfouissement. Et, de  
même, au niveau de la valorisation, une station de valorisation des biogaz  
qui permet, dans le cadre d'un projet unique au Québec et au Canada, de  
transformer le biogaz en gaz naturel. Et, finalement, l'entreprise  
890 exploite, depuis plus de 25 années, un lieu d'enfouissement sanitaire qui  
reçoit annuellement environ 650 000 tonnes de matières résiduelles.

895 La prochaine section de la présentation permet de bien localiser l'emplacement retenu pour la réalisation du projet et de bien définir l'étendue de la propriété de Dépôt Rive-Nord.

900 La propriété de Dépôt Rive-Nord couvre trois municipalités réparties dans deux municipalités régionales de comté distinctes. Il s'agit, pour une bonne majorité, de la propriété qui s'étend sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas, localisée dans la MRC de Joliette, et le reste de la propriété couvre une certaine portion des municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie, tous les deux localisées dans la MRC de d'Autray.

905 La propriété foncière, ici illustrée en jaune, de Dépôt Rive-Nord, couvre 750 hectares ou environ 2 000 arpents. Si on regarde la propriété localisée en zone non urbaine, et nous pouvons dénombrer dans un rayon de 1 kilomètre 15 résidences alors que, dans un rayon de 2 kilomètres, nous dénombrons 60 résidences.

910 Actuellement, les activités d'enfouissement occupent 66 hectares de cette propriété, principalement au centre de cette propriété-là. Ça représente 9% de la superficie totale de la propriété.

915 Dans le cadre du projet, l'ensemble des cellules d'enfouissement, autant les cellules d'enfouissement fermées que les nouvelles cellules d'enfouissement projetées, occuperont un total de 108 hectares, toujours localisés au centre de la propriété.

920 Une vue rapprochée des infrastructures nous permet de bien définir les différentes composantes associées à la propriété. Dans un premier temps, au niveau des infrastructures routières, le site est situé entre l'autoroute 40 et la route 158. Le site est également entouré de deux rivières, la rivière La Chaloupe, qui s'écoule vers le fleuve Saint-Laurent, et la rivière Saint-Joseph, au sud, qui s'écoule elle aussi vers le fleuve Saint-Laurent. On retrouve également certaines voies de circulation locale, le rang Saint-Albert et le rang des Cascades, le rang Bardochette qui constitue la voie principale d'accès au lieu d'enfouissement, et le rang Sainte-Philomène.

930 Au niveau des infrastructures ou des installations sur le site, le point de convergence de l'ensemble de la circulation est le poste d'accueil, où l'ensemble des camions ou les véhicules sont contrôlés. Nous retrouvons des cellules d'enfouissement dont l'exploitation est complétée, soit la cellule d'enfouissement 1 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, la cellule d'enfouissement 2A, 2B et 2C sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas, la cellule d'enfouissement 3, qui est actuellement en exploitation, le centre de compostage, une usine de traitement des boues de fosses septiques et aussi

940 des sablières qui ont fait l'objet d'exploitation historique dans le cadre  
de la construction ou de l'aménagement de l'autoroute 40.

La prochaine section vise à définir les caractéristiques précises du  
projet. Nous aborderons le concept de la cellule d'enfouissement technique  
945 et ses principales composantes.

À la base, le concept du projet repose sur un élément-clé, il s'agit  
d'aménager une cellule d'enfouissement étanche permettant d'isoler les  
matières résiduelles de l'environnement. Le secteur retenu pour le projet  
950 intègre la cellule d'enfouissement actuellement en exploitation et prévoit  
la mise en place d'un écran d'étanchéité étanche sur le pourtour autant de  
la cellule existante que de la zone retenue pour l'emplacement du projet.

Une telle réalisation dans le cadre du projet permet de confiner les  
955 déchets qui sont éliminés sur le site depuis le début de l'année 2000 et  
nous permettra de maintenir le rythme d'enfouissement des matières  
résiduelles que nous avons depuis les 10 dernières années, et de garantir  
des espaces d'enfouissement à notre clientèle pour les 28 prochaines  
années.

960 Le calendrier de réalisation associé à ce projet comprend quatre  
phases principales. Dans un premier temps, des travaux importants de  
construction de l'écran d'étanchéité périphérique seront réalisés dès  
l'automne prochain, pour se terminer avant la période hivernale. Par la  
965 suite, la première sous-cellule d'enfouissement sera aménagée au cours des  
mois suivants grâce à des travaux d'excavation et de mise en place des  
infrastructures de contrôle des eaux et des biogaz, ce qui permettrait le  
début de l'exploitation de la nouvelle cellule d'enfouissement technique en  
juin 2006. Par la suite, pour les années subséquentes, l'aménagement des  
970 autres sous-cellules se poursuivra au cours des 28 années.

Comme mentionné précédemment, il est important de définir les  
éléments justifiant la réalisation de notre projet. Dans un premier temps,  
l'élément déclencheur est l'atteinte de la capacité autorisée du lieu  
975 d'enfouissement actuel. Le lieu d'enfouissement actuel, qui est exploité  
depuis 1978, atteindra sa capacité autorisée par le ministère de  
l'Environnement à court terme.

C'est important de mentionner que le lieu d'enfouissement répond à un  
980 besoin régional d'hygiène publique. Au cours des 10 dernières années, nous  
traitons les matières résiduelles de 500 000 personnes et puis nous  
traitons les matières résiduelles de plus de 3 500 commerces et industries  
de la région.

985 Ce projet a été confirmé dans le cadre du projet de plan de gestion  
des matières résiduelles de la MRC de Joliette comme une infrastructure

essentielle pour la disposition des déchets de la MRC de Joliette pour les 25 prochaines années.

990 L'étude d'impact sur l'environnement réalisée pour ce projet au cours  
des dernières années nous a permis d'identifier les principaux enjeux  
associés à ce projet. Les prochaines sections nous permettront de  
détailler les mesures prévues, les mesures de contrôle et les mesures de  
protection prévues au niveau de l'eau, du captage des biogaz, du contrôle  
995 des odeurs et des aspects économiques.

Au niveau de la protection de l'eau, en exploitant le lieu  
d'enfouissement sanitaire depuis les 25 dernières années, Dépôt Rive-Nord a  
acquis une connaissance approfondie du contexte hydrogéologique, géologique  
1000 et hydrologique du site. L'emplacement retenu pour la réalisation du  
projet présente une caractéristique essentielle à l'aménagement d'une  
cellule d'enfouissement technique, v'est la présence en profondeur d'une  
couche d'argile de 40 mètres d'épaisseur présentant des caractéristiques  
d'imperméabilisation très intéressantes. Cette caractéristique nous  
1005 permettra de mettre en place un écran d'étanchéité périphérique de 1 mètre  
de largeur qui vient s'ancrer dans l'argile existante pour former une  
barrière imperméable au niveau des parois, et qui nous permet de bénéficier  
d'une couche de fond totalement imperméable. L'écran d'étanchéité sera  
construit en bentonite, qui est un matériau naturel comparable à l'argile.

1010 Le terme **cellule d'enfouissement technique** signifie une cellule  
d'enfouissement aménagée et aussi exploitée de façon à confiner les  
matières résiduelles du milieu environnant. Dans le cadre de notre projet,  
la cellule d'enfouissement sera ceinturée d'un écran d'étanchéité  
1015 périphérique ancré dans l'argile existante, à l'intérieur duquel nous  
installerons un système complet de collecte de drainage des eaux de  
lixiviation. Ces eaux de lixiviation seront pompées vers la surface, vers  
des installations de traitement et seront traitées de façon à ce que les  
eaux puissent être rejetées à l'environnement dans le respect des usages du  
1020 cours d'eau récepteur.

Évidemment, en cours d'exploitation, alors que la cellule sera  
remplie graduellement de matières résiduelles de façon séquentielle sur un  
horizon de 28 années, les infrastructures de captage et de traitement des  
1025 biogaz seront mises en place alors que, également, la cellule fera l'objet  
d'un recouvrement final étanche au fur et à mesure que les niveaux établis  
seront atteints. Une caractéristique de ce recouvrement final c'est la  
présence d'une membrane imperméable qui permettra de minimiser les  
infiltrations d'eau à l'intérieur de la cellule.

1030 Le projet prévoit des installations complètes de traitement des eaux  
de lixiviation. Ainsi, les eaux de lixiviation qui seront collectées au  
fond de la cellule seront pompées en surface dans des conduites étanches

1035 vers une station de traitement des eaux de lixiviation. Cette station de  
traitement des eaux de lixiviation aura les caractéristiques similaires à  
une station d'épuration des eaux usées municipales. L'eau traitée, suite à  
un contrôle de qualité qui sera réalisé à cet endroit, sera par la suite  
acheminée à la rivière La Chaloupe via des conduites étanches, pour être  
rejetée à la rivière. C'est important de mentionner que le point de rejet  
1040 des eaux de lixiviation a fait l'objet de discussions et de consultations,  
d'échanges avec les gens du secteur.

Toujours au niveau de l'enjeu associé à l'eau, au niveau de la  
protection de l'eau, Dépôt Rive-Nord a déjà un programme de suivi des eaux  
1045 de surface et des eaux souterraines très élaboré. Nous réalisons un suivi  
sur 140 puits d'observation, des points d'échantillonnage répartis sur le  
site, qui nous permet de dresser un bilan qualitatif et quantitatif des  
eaux de surface et des eaux souterraines sur le site.

1050 Dans le cadre du projet, les nouvelles infrastructures seront  
intégrées et le suivi environnemental sera bonifié pour s'assurer de  
poursuivre ce suivi environnemental-là.

La grille suivante dresse un bilan du suivi environnemental actuel et  
1055 du suivi environnemental associé au projet. Dans un premier temps, le  
programme de suivi s'adresse aux puits des citoyens riverains. Depuis déjà  
le début des années 2000, nous réalisons un suivi de 32 puits de citoyens  
riverains que nous échantillons à une fréquence de 10 puits par année.  
Nous veillons également à la rivière Saint-Joseph en prélevant  
1060 périodiquement, au cours de l'année, des échantillons d'eau à différents  
points qui nous permettent de dresser un constat de la qualité de l'eau qui  
s'écoule dans la rivière Saint-Joseph.

Nous portons une attention particulière à l'eau souterraine avec  
1065 pratiquement 100 points d'échantillonnage et, dans le cadre du projet,  
l'eau souterraine fera l'objet d'un suivi, particulièrement en amont et en  
aval de la station de traitement des eaux de lixiviation et, également, les  
eaux de lixiviation collectées et les eaux de lixiviation traitées feront  
l'objet d'un suivi périodique.

1070 Pour le second enjeu environnemental, c'est-à-dire le captage des  
biogaz, Dépôt Rive-Nord entend recourir à la même technologie qu'elle  
utilise déjà depuis 1999 pour capter les biogaz qui sont générés par la  
dégradation des matières résiduelles. C'est dans cet optique que plus de  
1075 238 puits de captage verticaux seront implantés dans la nouvelle cellule  
d'enfouissement pour prendre en charge les biogaz, les capter et les  
acheminer à la station de valorisation des biogaz, en opération depuis  
2003, pour les transformer en gaz naturel utilisable commercialement.

1080 La présente illustration montre un peu le cheminement typique du  
biogaz après sa récupération dans les cellules d'enfouissement. Le biogaz  
sera collecté par le système en place dans la masse de déchets, le biogaz  
sera acheminé à la station de valorisation des biogaz, transformé en gaz  
naturel et injecté dans le gazoduc provincial qui longe l'autoroute 40.

1085 Le captage des biogaz fera l'objet d'un programme de suivi  
spécifique. Il comprendra entre autres l'échantillonnage dans les sols aux  
limites de la propriété, l'échantillonnage à l'intérieur des bâtiments,  
1090 l'échantillonnage à la surface des cellules, c'est un élément-clé du suivi  
qui nous permettra de valider l'efficacité du système de captage, et,  
également, l'échantillonnage aux têtes de puits d'extraction qui nous  
permet de valider qu'à chacun des puits, chacun des 238 puits qui seront  
sur le site fait son travail. Également, l'ensemble des installations de  
captage des biogaz fera l'objet d'un suivi en enregistrant, de façon  
1095 continuelle, les différents paramètres de fonctionnement au niveau de la  
collecte et de la valorisation.

Au niveau du troisième enjeu-clé, le contrôle des odeurs constitue  
une priorité de Dépôt Rive-Nord dans le cadre de ses opérations  
1100 quotidiennes. C'est le défi de l'exploitant au niveau de la gestion des  
déchets dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

Le projet en tant que tel prévoit des mesures concrètes et  
importantes pour assurer un contrôle adéquat des odeurs. Dans un premier  
1105 temps, suite à l'étude d'impact réalisée, nous nous attaquerons à la  
principale source d'odeurs sur le lieu d'enfouissement, c'est-à-dire la  
lagune d'infiltration associée à la station de traitement des boues de  
fosses septiques. Dans le cadre du projet, nous avons pris l'engagement  
d'éliminer cette lagune-là et ainsi réduire une source prépondérante  
1110 d'odeurs sur le site.

Par la suite, nous instaurerons un captage actif des biogaz dans la  
cellule d'enfouissement, directement dans la zone active d'enfouissement.  
Alors que, dans le passé, le captage était réalisé plutôt dans les cellules  
1115 fermées, maintenant nous allons étendre le captage du biogaz à la zone  
active d'enfouissement des matières résiduelles.

La zone d'enfouissement en tant que telle sera réduite au maximum  
afin de minimiser la surface des matières résiduelles exposées, et nous  
1120 procéderons également à un recouvrement rapide des matières résiduelles.

Une attention toute particulière a été portée à un aspect du projet,  
un aspect-clé du projet, c'est le déplacement des matières résiduelles qui  
est prévu au projet. Dans le cadre du projet, les matières résiduelles  
1125 présentement enfouies dans la cellule C3, la cellule présentement en  
exploitation, devront être déplacées, relocalisées dans la nouvelle cellule

1130 d'enfouissement technique. Pour s'assurer que ces opérations-là auront des impacts minimaux, nous avons, après avoir étudié ce qui se faisait en Europe, particulièrement en Allemagne et dans les Pays-Bas, utilisé une technologie qui nous permettra de confiner ces opérations dans l'enceinte d'un bâtiment et s'assurer que les impacts seront confinés à l'intérieur d'une enceinte fermée.

1135 Le dispositif qui sera mis en place pour y arriver c'est le développement, la mise en exploitation d'une unité de transfert. Cette unité de transfert-là, en fait, c'est un poste de transbordement des matières résiduelles qui viendra s'adapter à la cellule d'enfouissement, qui nous permettra de travailler à l'intérieur de ce bâtiment-là, c'est un bâtiment qui sera étanche, qui permettra de transférer les matières  
1140 résiduelles dans des camions pour les transférer vers la nouvelle cellule d'enfouissement.

1145 Dans le cadre de ces activités, évidemment, des surfaces de matières résiduelles seront mises à découvert, nous procéderons immédiatement à leur recouvrement avec des membranes étanches qui assureront une réduction des émissions d'odeurs étant donné que les surfaces exposées seront recouvertes d'une membrane imperméable.

1150 Encore une fois, au niveau du contrôle des odeurs, un programme de suivi systématique a été mis en place, un programme de suivi spécifique à ces activités. Dans un premier temps, étant donné que le défi au niveau du transfert des matières résiduelles, c'est d'assurer l'étanchéité des opérations, c'est-à-dire de confiner les opérations à l'intérieur d'un bâtiment, nous allons avoir un programme de suivi systématique de  
1155 l'efficacité de l'étanchéité des installations. Nous procéderons également à la mise en place d'un système de suivi en continu des odeurs à l'intérieur même des limites de propriété, donc ça deviendra un outil de prévention au niveau des odeurs qui nous permettra éventuellement même d'intervenir sur nos opérations ou même de cesser certaines activités dans  
1160 certaines conditions. Et nous poursuivrons la collaboration avec le comité de surveillance des odeurs mis sur place à l'automne dernier.

1165 Au niveau des aspects économiques associés au projet, c'est important de mentionner que ce projet-là permettrait de maintenir 398 emplois directs dans la région grâce à la poursuite de l'exploitation du lieu d'enfouissement et de ses activités connexes. Le projet nécessitera des investissements de l'ordre de 25 millions pour notre entreprise, permettra de maintenir des retombées économiques locales dans la communauté de 18 millions de dollars par année.

1170 Le projet prévoit également, dans le cadre d'entente avec la municipalité hôte et la MRC hôte de redevances, tant au niveau municipal que régional, et, dans le cadre du projet de règlement sur les

1175 redevances exigibles à l'enfouissement, des sommes seront également perçues  
par le gouvernement pour chaque tonne de déchets qui sera enfouie à ce lieu  
d'enfouissement.

1180 Dans le cadre de notre projet, madame la Présidente, Dépôt Rive-Nord  
a développé des liens avec la communauté afin de connaître les  
préoccupations et les attentes. La présente section dresse un bilan des  
diverses démarches réalisées et des engagements pris par Dépôt Rive-Nord.

1185 Travaillant sur ce projet depuis le début des années 2000, Dépôt  
Rive-Nord a mené, au printemps 2003, une étude de perception, étude de  
perception qui s'adressait aux citoyens riverains, aux élus, aux conseils  
municipaux de la région, aux groupes environnementaux, au département de  
santé publique, aux producteurs agricoles, pour connaître la préoccupation,  
les craintes de ces gens-là. Avec les informations que nous avons  
1190 recueillies dans le cadre de cette étude de perception-là, nous avons  
procédé, à l'automne 2003 et à l'automne 2004, à une révision de l'étude  
d'impact. Nous avons bonifié certains aspects, nous avons modifié certains  
aspects du projet en fonction des préoccupations énoncées par la  
population.

1195 Au printemps 2004, nous avons également mené, réalisé un programme  
d'information et de visites dédiées aux citoyens riverains, aux conseils  
municipaux de la région, et puis ça a permis aux gens de s'informer du  
projet. Et, à l'automne 2004, un élément, comme je mentionnais tantôt, la  
1200 mise sur pied du comité de survie des odeurs avec certains citoyens  
riverains.

C'est important de voir aussi comment le projet s'insère. Au fil des  
années, des ententes de collaboration ont été établies avec la municipalité  
hôtesse et la MRC hôtesse. Ces ententes-là prévoient des compensations  
1205 financières, prévoient aussi des engagements environnementaux de la part de  
Dépôt Rive-Nord.

Récemment, nous avons également conclu une entente environnementale  
avec le syndicat UPA Kildare-Lanaudière, protocole qui vise à établir un  
1210 suivi spécifique pour les agriculteurs au niveau de l'eau souterraine et  
d'établir un programme de compensation et de dédommagement en cas de tout  
problème causé aux agriculteurs.

1215 Le projet fait l'objet également d'appui de 23 municipalités  
réparties dans plusieurs MRC et de clients industriels majeurs qui  
bénéficient des services du lieu d'enfouissement depuis plusieurs années et  
qui voient le lieu d'enfouissement sanitaire comme une infrastructure  
importante pour leur compétitivité dans leur domaine.

1220 Dans le cadre de ces diverses démarches, Dépôt Rive-Nord également a  
pris des engagements formels auprès des diverses instances. Dans un  
premier temps, Dépôt Rive-Nord s'est engagée à assurer une eau de qualité à  
tous les agriculteurs et aux citoyens riverains. Dépôt Rive-Nord s'est  
également engagée auprès de la MRC de Joliette à imperméabiliser les  
1225 cellules d'enfouissement fermées depuis plusieurs années et de garantir des  
espaces d'enfouissement aux municipalités de la MRC de Joliette qui  
utilisent le site, et ce, pour les 25 prochaines années. Dépôt Rive-Nord  
s'est également engagée à ne pas accroître le niveau d'achalandage actuel  
du lieu d'enfouissement sanitaire et Dépôt Rive-Nord s'est engagée à mettre  
1230 sur pied évidemment un comité de vigilance, dont plusieurs organismes ont  
déjà exprimé le désir de faire partie.

Dans le cadre du projet, un suivi environnemental post-fermeture est  
également prévu, qui permettra d'assurer un suivi environnemental du lieu  
1235 d'enfouissement pour les 30 années après sa fermeture, ce qui se traduira  
par la constitution d'un fonds de 20 millions de dollars.

En conclusion, madame la Présidente, Dépôt Rive-Nord a élaboré, au  
fil des dernières années, son projet d'aménagement d'une cellule  
1240 d'enfouissement technique en misant sur des technologies éprouvées,  
couramment utilisées en Amérique du Nord pour des projets similaires dans  
le souci de protéger l'environnement, d'isoler ses activités autant  
actuelles que passées du milieu environnant, tout en minimisant l'impact  
des activités. C'est important de mentionner que le but de ce projet  
1245 permettra de satisfaire un besoin essentiel d'hygiène publique, qui est  
l'enfouissement des matières résiduelles. Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

1250 Merci beaucoup, monsieur Turcotte. Alors nous allons prendre une  
pause d'une quinzaine de minutes. Le registre pourrait être ouvert et  
j'accepterai les cinq premières, cinq inscriptions pour l'instant. Alors  
nous reprendrons à 21H00.

1255 SUSPENSION DE LA SÉANCE

---

REPRISE DE LA SÉANCE

**MME NICOLE BOULET:**

1260 Alors j'inviterais monsieur Gaëtan Bayeur à poser des questions. Je me  
permets de rappeler qu'il faut éviter les préambules aux questions,  
qu'elles doivent être assez claires et que les réponses doivent être  
concises et précises. Bonsoir, monsieur Bayeur, votre première question.

1265

**M. GAËTAN BAYEUR:**

1270 Merci. Un petit préambule pour mettre en perspective la question?

**MME NICOLE BOULET:**

Très très petit.

1275 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Très petit, il sera petit. Compte tenu de l'envergure de ce projet, compte tenu aussi de sa complexité et des millions de tonnes de déchets qui vont être enfouis dans, qui viennent de l'extérieur, compte tenu que ce projet aura des impacts sur l'environnement et la qualité de vie des gens à très long terme et compte tenu qu'il n'y a aucune autre option qui a été évaluée, comment peut-on croire que le projet d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord est la meilleure option ou la meilleure solution pour la disposition de nos déchets?

1285

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte?

1290 **M. LUC TURCOTTE:**

Oui, madame la Présidente. Notre entreprise, au cours des dernières années, a élaboré un projet de cellule d'enfouissement technique qui assure une élimination sécuritaire des matières résiduelles pour les années à venir et puis c'est dans cet optique-là que nous avons pris l'ensemble des engagements qui visent la protection du milieu environnant par l'aménagement d'une cellule d'enfouissement des plus sécuritaires.

1300

**M. GAËTAN BAYEUR:**

Ça ne répond pas à ma question. On a une option qui est sur la table puis je voudrais savoir s'il y en a d'autres options que celle-là. On a une option qui est complexe puis est-ce que c'est la meilleure option qu'on a dans la région, pour la MRC de Joliette, pour disposer de ses déchets. Ce qui est demandé par Dépôt Rive-Nord, est-ce que c'est la meilleure option qu'on a dans la région? C'est ça la question.

1305

**MME NICOLE BOULET:**

1310 Si j'ai bien compris, et vous me corrigerez, monsieur Turcotte, vous avez répondu que c'était l'option que vous jugiez être la meilleure. Est-ce que vous avez évalué d'autres options que celle-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

1315

Au fil du développement du projet, madame la Présidente, nous avons évalué diverses options qui nous ont mené à l'élaboration de ce concept technique-là qui, à la lumière de l'ensemble des expertises que nous avons réalisées, s'avère la solution, environnementalement parlant, la plus sécuritaire.

1320

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Chatagnier, est-ce que le promoteur aurait dû évaluer d'autres alternatives?

1325

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

C'est-à-dire que la directive demande au promoteur d'évaluer quels sites répondent le mieux aux besoins, et on a posé la question au promoteur et il a défendu sa réponse dans le document complémentaire, en fait, la version finale de l'étude d'impact.

1330

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ça répond à votre question?

1335

**M. GAËTAN BAYEUR:**

Bien, ça répond, oui, dans le sens qu'il n'y a pas d'autre option qui a été évaluée que celle du promoteur.

1340

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous avez une autre question?

1345

**M. GAËTAN BAYEUR:**

Oui, bien sûr. Est-ce que ce projet d'enfouissement découle d'un processus démocratique adapté à la volonté populaire ou à la demande du promoteur? C'est adapté au promoteur ou c'est adapté à ce que les gens de la région veulent, ce projet-là?

1350

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte?

1355

1360

**M. LUC TURCOTTE:**

1365 Oui, madame la Présidente. Nous avons élaboré le projet de façon à  
satisfaire les besoins d'une clientèle, clientèle qui est établie depuis  
les 10 dernières années. C'est une clientèle composée essentiellement de  
municipalités de la région. Il faut mentionner que les déchets que nous  
recevons au site proviennent à 66% de la grande région de Lanaudière et 34%  
des matières résiduelles qui rentrent au site proviennent de la région  
1370 métropolitaine et la région de Québec. Donc ça satisfait essentiellement  
aux besoins de la région, et c'est dans cet optique-là que nous avons  
élaboré le projet.

**M. GAËTAN BAYEUR:**

1375 La région, lorsqu'on parle de régionalisation, c'est une décision ça,  
qui revient à la MRC. La MRC, ce n'est pas Lanaudière, c'est la MRC de  
Joliette et, potentiellement, la MRC de d'Autray, parce qu'il y a une  
partie qui déborde dans d'Autray.

1380 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte, si on considère les deux MRC qui sont  
principalement concernées, celle de Joliette et celle de d'Autray, quel est  
le pourcentage de matières résiduelles qui sont enfouies provenant de ces  
1385 deux MRC-là?

**M. LUC TURCOTTE:**

1390 Oui, madame la Présidente. Je vais juste vérifier mes données à ce  
niveau-là. Donc, sur l'ensemble des matières résiduelles qui sont admises  
au site, la MRC de Joliette et la MRC de d'Autray représentent 29% de  
l'ensemble des matières résiduelles.

**M. GAËTAN BAYEUR:**

1395 Moi, j'aurais aimé mieux la réponse de la MRC. C'est la MRC qui a  
autorité à définir ce qu'elle veut comme planification régionale et non le  
promoteur. Donc la décision de la MRC d'y aller plutôt en fonction de la  
demande du propriétaire, du promoteur ou en fonction, ils prennent une  
1400 décision en fonction du promoteur ou en fonction de la population? C'est  
ça la question que je pose.

**MME NICOLE BOULET:**

1405 Bien, ce soir, on n'a pas de représentant de la MRC de Joliette. Le  
représentant de la MRC de d'Autray non plus. Oui, madame Joyal, excusez,  
je ne vous voyais pas. Alors madame Joyal, dans quel optique avez-vous en

fait pris des décisions pour l'enfouissement des matières résiduelles de votre MRC?

1410

**Mme DANIELLE JOYAL:**

En fonction du projet qui nous est présenté ce soir?

1415

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

1420

**Mme DANIELLE JOYAL:**

Bien, disons que le projet qui nous est présenté ce soir n'a pas été présenté à la MRC de d'Autray, en tout cas, pour les terrains dont il est fait mention puisque la MRC n'intervient pas là-dedans. Ce n'est pas sur le territoire de la MRC de d'Autray.

1425

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Donc vous n'avez pas influencé d'aucune façon le choix ou l'approche du promoteur dans sa décision, c'est-à-dire que vous n'avez pas mentionné...

1430

**Mme DANIELLE JOYAL:**

Dans le projet actuel, non, puisque ça ne concerne pas notre territoire.

1435

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Donc pour la MRC de d'Autray, ça ne les concerne pas. La MRC de Joliette n'est pas là ce soir pour répondre. S'ils sont là demain, on y reviendra.

1440

**M. GAËTAN BAYEUR:**

À mon humble avis, ça concerne la MRC de d'Autray parce que les impacts sont dans la MRC de d'Autray en particulier. Merci.

1445

**MME NICOLE BOULET:**

Madame Joyal?

1450

1455 **Mme DANIELLE JOYAL:**

J'ai compris la question comme étant si on était intervenu dans le processus.

1460 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

1465 **Mme DANIELLE JOYAL:**

Ma réponse c'est on n'est pas intervenu parce qu'on n'a pas été interpellé, ça ne concerne pas des territoires dans la MRC de d'Autray.

1470 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Je comprends très bien la situation.

**MME NICOLE BOULET:**

1475 Merci, monsieur Bayeur. J'inviterais maintenant monsieur André Villeneuve. Bonsoir, monsieur Villeneuve.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1480 Rebonsoir. Ma question, j'espère qu'elle est d'actualité, elles le sont toutes, j'imagine, dans le projet qui est présenté ici.

**MME NICOLE BOULET:**

1485 Allez-y.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1490 On sait que, depuis la mi-novembre, on parle d'un décret d'urgence, la possibilité qu'un décret d'urgence soit mis en place par Québec, par monsieur Mulcair entre autres. Et, de par les journaux, on a pu apprendre que, à la mi-novembre ou aux alentours de la mi-novembre, l'entreprise a tenu une conférence de presse disant qu'elle coupait 25%, je pense, au niveau des déchets qui sont enfouis dans la cellule 3 afin de faire de la place pour gagner du temps au niveau du décret d'urgence. Et donc, en principe, on sait que depuis au mois 6 mois, on nous dit que la fermeture ou la cellule sera complète, 3, au 31 décembre 2004, ce qui n'est toujours pas le cas. On nous a reporté ça au 20 janvier, et le décret d'urgence n'est toujours pas arrivé, et on enfouit encore, parce qu'on présume qu'on enfouit encore. Alors ma question est la suivante: qu'est-ce qui explique  
1500 que le site d'enfouissement reçoit encore des déchets et, s'il n'en reçoit

1505

plus, depuis quand, et qu'en est-il du 25% de déchets qu'on soustrait à l'enfouissement et qu'on envoie ailleurs, ce qui, en principe, devrait marquer la fin de la cellule 3 depuis un certain temps. Alors c'est la question.

**MME NICOLE BOULET:**

1510

Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

1515

Madame la Présidente. Comme je mentionnais tantôt, effectivement, le lieu d'enfouissement actuel est toujours en exploitation, il arrive au terme de sa vie au niveau de la capacité qui est actuellement autorisée. Dans ce contexte-là, notre entreprise a déposé au gouvernement du Québec, au ministère de l'Environnement, une demande de dérogation qui prévoit la poursuite de nos activités pour une période provisoire de 18 mois. Nous sommes en attente d'une décision du gouvernement à cet égard-là.

1520

Dans le cadre de la planification de nos activités, une certaine quantité des matières résiduelles ont été détournées vers d'autres infrastructures depuis la mi-novembre, ce qui nous a permis de dégager des espaces de travail, espaces de travail qui sont toujours disponibles pour quelques semaines.

1525

**MME NICOLE BOULET:**

1530

Quand vous dites que, depuis la mi-novembre, vous avez dégagé certains espaces en envoyant des matières ailleurs, c'est quoi la quantité de matières résiduelles que vous avez acheminée dans d'autres sites depuis la mi-novembre?

**M. LUC TURCOTTE:**

1535

Environ 25% de la totalité des matières résiduelles admises au lieu d'enfouissement sanitaire.

**MME NICOLE BOULET:**

1540

Et vous dites que vous avez de l'espace encore pour quelques semaines, ce qui veut dire plus précisément, en termes de tonnage, vous êtes en mesure de pouvoir recevoir combien de dizaines ou de centaines de tonnes?

1545

**M. LUC TURCOTTE:**

1550

Je vous dirais, madame la Présidente, au niveau de la gestion d'un lieu d'enfouissement sanitaire, les mois d'hiver qu'on appelle, sont des mois de beaucoup plus faible quantité de matière résiduelles admises, donc on prévoit, avec la planification qu'on a mise de l'avant, d'être en mesure

1555

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Monsieur Villeneuve?

1560

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Écoutez, en espérant que ce ne soit pas ma deuxième question, c'est que la réponse ne me satisfait pas totalement. En tout cas, vous jugerez si c'est ma deuxième question ou non. Si l'entreprise nous annonce, à la mi-novembre, qu'en coupant 25% de l'enfouissement sur la cellule 3, en principe, au 20 janvier, c'est complet, et ce que confirme monsieur Turcotte c'est vraiment 25% qu'ils ont maintenu au niveau de la coupure, ils ont sûrement dû penser qu'il y avait moins d'enfouissement l'hiver, alors si on ne peut prévoir le remplissage d'une cellule sur un temps d'un mois, comment peut-on prévoir un projet sur 30 ans, 60 ans, 90 ans? Alors j'espère que ce n'est pas ma deuxième question mais...

1565

1570

**MME NICOLE BOULET:**

1575

Non, je n'accepte pas ça comme question.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1580

D'accord.

**MME NICOLE BOULET:**

Mais je peux demander à monsieur Turcotte, effectivement, 25%, est-ce que vous avez dû utiliser des espaces autres que la cellule C pour faire de l'enfouissement ou si vous êtes toujours en train d'enfouir dans la même cellule?

1585

**M. LUC TURCOTTE:**

1590

Madame la Présidente, nous enfouissons toujours au sein de la même cellule. C'est la dernière cellule qui est autorisée par le ministère de l'Environnement. Qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on fait une gestion de l'espace disponible pour assurer le maintien des services d'élimination des matières résiduelles envers notre clientèle.

1595

**MME NICOLE BOULET:**

Votre deuxième question?

1600

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Merci, madame la Présidente. Si la Commission le permet, si vous le permettez, j'aurais des documents qui seraient complémentaires à ce que l'entreprise a dit tantôt qu'elle déposait à la Commission, à savoir des avis d'infraction et j'aimerais compléter, non pas compléter le tableau mais, à tout le moins, avec ce que nous en possédons, donc les déposer à la Commission. Et ma question suivra suite à l'acceptation de ces documents-là.

1605

1610

**MME NICOLE BOULET:**

Si vous avez des documents qui n'ont pas été déposés par le promoteur, qui sont des documents officiels et qu'ils peuvent être utiles, vous pouvez les déposer.

1615

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

D'accord.

1620

**MME NICOLE BOULET:**

On les examinera pour être sûr de leur conformité.

1625

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Remarque en passant, ce qui vient un petit peu appuyer ma question qui va suivre c'est qu'on sait que la dame, madame Falardeau, pour ne pas la nommer, donc qui s'occupe de l'accès à l'information à la direction régionale est en vacances, alors c'est sûr que ça complique un petit peu la tâche au niveau des questions qu'on a posées et auxquelles on n'a pas tout à fait les réponses.

1630

Alors ma deuxième question est la suivante. Je remettrai tantôt, c'est à l'arrière?

1635

**MME NICOLE BOULET:**

À l'arrière.

1640

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1645 Je remettrai donc les avis d'infraction que nous avons en notre  
possession. Et ma question est-ce que c'est possible pour l'entreprise de  
déposer l'ensemble des infractions qu'elle a pu commettre dans le passé ou  
condamnations, et on parle non pas seulement de l'entreprise EBI mais de  
1650 filiales qui vont avec ça, mais toujours en relation, évidemment, avec les  
lieux d'enfouissement et non pas contraventions sur la route.

**MME NICOLE BOULET:**

1655 Quand vous parlez des filiales, est-ce que vous parlez d'entreprises  
qui utilisent le site dont il est question ou si ce sont des filiales qui  
opèrent ailleurs?

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1660 Écoutez, l'entreprise EBI, Dépôt Rive-Nord, je crois, c'est eux qui  
sont propriétaires du lieu d'enfouissement.

**MME NICOLE BOULET:**

1665 Oui.

**M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

1670 Il y a eu par le passé des changements, c'est tout nouveau, je crois,  
Entreprise EBI, avant ça il y avait autre chose, ça s'appelait autrement,  
je crois qu'ils ont scindé la compagnie en plusieurs sous-compagnies  
plutôt, je n'ai pas le diagramme qui va avec, mais on sait que, par le  
passé, il y a eu entre autres des tranchées qui ont été creusées  
1675 illégalement et le ministère de l'Environnement était intervenu à l'époque.

Il y a eu des condamnations hors Cour qui ont été réglées, alors c'est des  
questions comme ça, de cet ordre-là, que j'aimerais avoir les documents.  
Je sais que ce sont des documents qui sont, on peut les obtenir par l'accès  
à l'information. Alors c'est un peu ça, la question, je comprends mais je  
1680 peux difficilement y répondre parce que je n'ai pas l'organigramme. Ça, ça  
serait ma troisième question mais ça ira à plus tard.

**MME NICOLE BOULET:**

1685 Dans un premier temps, on va demander à monsieur Chatagnier de nous  
dire, bien en fait, la pertinence de déposer ces avis-là, est-ce qu'il y a  
vraiment un lien entre toute l'entreprise qui existait au début et celle  
qui est là aujourd'hui?

1690 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Madame la Présidente, ce qu'on va faire dès demain, c'est déposer l'ensemble des avis d'infraction qui ont été émis dans le cadre du lieu d'enfouissement sanitaire.

1695 **MME NICOLE BOULET:**

C'est beau.

1700 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Je vous remercie.

**MME NICOLE BOULET:**

1705 Merci. J'inviterais maintenant monsieur Karel Ménard.

**M. KAREL MÉNARD:**

1710 Oui, ma question...

**MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir, monsieur Ménard.

1715 **M. KAREL MÉNARD:**

Oui, bonsoir, rebonsoir. Ma question va rester un petit peu dans la même veine en ce qui concerne le tonnage actuel dans la cellule C3. Juste pour la Commission et les gens dans la salle, est-ce que c'est possible d'avoir la page 1.9 de l'étude d'impact à l'écran? Est-ce que c'est techniquement possible de faire ça?

**MME NICOLE BOULET:**

1725 Est-ce que, monsieur Turcotte, c'est possible?

**M. KAREL MÉNARD:**

1730 Pardon, la page 1.15, je m'excuse.

**MME NICOLE BOULET:**

1.15?

1735

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui.

1740

**MME NICOLE BOULET:**

De l'étude d'impact?

1745

**M. KAREL MÉNARD:**

Révisée, chapitre 1, page 15.

**MME NICOLE BOULET:**

1750

Est-ce que vous pourriez préciser, pour peut-être faciliter la recherche?

**M. KAREL MÉNARD:**

1755

Oui, bien sûr, c'est le tableau 1.8, **Historique du lieu d'enfouissement au niveau du tonnage**, et il y a aussi, dans la page, la mention du tonnage autorisé dans la cellule C3. C'est exactement ça. Parfait, c'est exactement ça.

1760

**MME NICOLE BOULET:**

Ça va?

1765

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui, parfait. On voit que, dans la cellule C3, il y a, en 2004, 2 900 000 mètres cubes de matières résiduelles qui ont été enfouies. Le promoteur utilise le taux de conversion de 1 pour 1, donc à peu près 1.05 tonne métrique par mètre cube de déchets, donc on peut dire que c'est du 1 pour 1, pour ceux qui sont familiers avec ça. En passant, le total, il manque une année, il manque l'année de 98 à 99, il manque quelque chose comme 950 000 tonnes au total du tableau, ça donnerait plutôt 8 725 000 plutôt que 7 775 000, ce qu'on a noté. Mais juste dans le texte un petit peu plus bas, c'est marqué **la capacité autorisée est de**, attendez...

1775

**MME NICOLE BOULET:**

**Capacité autorisée, 2 965 000 tonnes.**

1780

**M. KAREL MÉNARD:**

1785

C'est ça, 2 965 000 tonnes. Ça, c'est la capacité autorisée par le certificat d'autorisation. Je m'excuse un peu de vous faire voyager. Au tableau 1.9, il y a eu cumulatif au niveau de la C3, et si on fait l'addition de 2000 à 2003, parce que c'est l'année où a commencé l'enfouissement dans la cellule C3, jusqu'en 2003, si on fait le cumulatif du tonnage à droite, on arrive à un cumulatif de 2 700 000 tonnes métriques à peu près, donc jusqu'en 2003. Et comme le tonnage autorisé total est 2 965 000, il resterait théoriquement quelque chose comme 260 000 tonnes pour l'année 2004 au complet.

1790

1795

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte, est-ce que vous avez un commentaire ou une explication? Est-ce que ce que monsieur Ménard dit est exact ou s'il y a des nuances à apporter?

1800

**M. LUC TURCOTTE:**

En fait, madame la Présidente, pour les chiffres, les nombres, les quantités qui ont été énumérés, qui sont mentionnés au tableau, je n'ai pas de commentaire. Le tableau 1.9 représente la quantité de matières résiduelles qui a été admise au lieu d'enfouissement de 1996 à 2003, et puis l'autre tableau veut faire l'historique finalement du cheminement des matières résiduelles, c'est-à-dire à quel endroit elles ont été enfouies sur le lieu d'enfouissement, parce que le lieu d'enfouissement est divisé en plusieurs cellules distinctes, et puis le tableau 1.8 voulait montrer la progression de remplissage des diverses cellules d'enfouissement sur le site.

1805

1810

1815

**MME NICOLE BOULET:**

Mais est-ce que ça veut dire que, pour 2004, il restait de l'espace pour 260 000 tonnes? Dans le fond, c'est ça le sens de la question de monsieur Ménard.

1820

**M. LUC TURCOTTE:**

En fait, le portrait de la situation est que si l'entreprise n'avait pas mis de l'avant un plan de contingentement en novembre, le site aurait été plein au 31 décembre 2004. Ça, c'est toujours l'information qui a été clairement précisée. Avec les modalités de contingentement que nous avons mises de l'avant, c'est-à-dire de dégager des espaces en délaissant certains clients, nous avons pu, nous pouvons poursuivre l'exploitation du site jusqu'à la fin du mois de mars.

1825

1830

**MME NICOLE BOULET:**

1835 Oui, je veux bien comprendre mais là, j'essaye de faire la  
corrélation. Vous nous dites que, depuis novembre, vous avez, en fait,  
envoyé à l'extérieur 25%. Là, la quantité de matières admises, mettons, en  
2003, c'est 700 000 tonnes. Si, à la fin de 2003, vous étiez rendu à  
2 700 000 tonnes, est-il vrai qu'il restait de l'espace uniquement pour  
260 000 tonnes?

1840 **M. LUC TURCOTTE:**

Non, non. À la fin de 2003, il restait...

**MME NICOLE BOULET:**

1845 À ce moment-là, ça veut dire qu'il y a une corrélation qui n'est pas  
exacte dans l'information qui est disponible.

**M. LUC TURCOTTE:**

1850 Si vous permettez, madame la Présidente, nous pourrions procéder à la  
validation de ces corrélations-là et puis vous revenir avec l'information  
précise à ce niveau-là.

1855 **MME NICOLE BOULET:**

Tout à fait. Merci.

**M. KAREL MÉNARD:**

1860 Je vous remercie, vous avez bien saisi le sens de ma question. Je  
m'étais un petit peu..., on brise la glace ce soir.

**MME NICOLE BOULET:**

1865 Tout le monde brise la glace.

**M. KAREL MÉNARD:**

1870 Donc, c'est ça, il restait effectivement, d'après les tableaux, dans  
la C3, depuis 2000, le début de l'enfouissement, si on se fie au tableau,  
il restait 260 000 tonnes pour 2004, et comme la compagnie a enfoui en  
moyenne 650 000 tonnes, il y a quelque 400 000 tonnes qui...

1875 **MME NICOLE BOULET:**

On va essayer de trouver, le promoteur va nous revenir.

**M. KAREL MÉNARD:**

1880

Est-ce que ce serait possible que les registres soient déposés?

**MME NICOLE BOULET:**

1885

Les registres?

**M. KAREL MÉNARD:**

1890

Registres au niveau du site d'enfouissement, c'est-à-dire au niveau de la quantité, comme les registres mensuels, par exemple, pour 2004, sans avoir d'informations nominatives ou la provenance mais uniquement les quantités?

**MME NICOLE BOULET:**

1895

Monsieur Turcotte, est-ce que c'est une information qui est disponible?

**M. LUC TURCOTTE:**

1900

Les registres sont disponibles, madame la Présidente, c'est de voir dans quel format ça pourrait être présenté, parce que ça représente une quantité d'information importante.

**MME NICOLE BOULET:**

1905

Écoutez, je comprends. Est-ce que, dans le fond, monsieur Ménard, est-ce que les registres qui vous intéressent c'est toute l'année 2003? C'est quoi?

1910

**M. KAREL MÉNARD:**

Non, ça serait uniquement 2004, incluant janvier, février et peut-être le début mars de 2005.

1915

**MME NICOLE BOULET:**

Janvier de 2004, c'est-à-dire?

**M. KAREL MÉNARD:**

1920

Toute l'année 2004 par mois ainsi que les deux premiers mois de 2005.

1925 **MME NICOLE BOULET:**

Et, monsieur Turcotte, ça veut dire quoi ça en termes de volume d'information?

1930 **M. LUC TURCOTTE:**

Si nous sommes, si vous nous permettiez de synthétiser l'information de façon mensuelle en dressant un bilan des quantités mensuelles que nous avons reçues pour l'ensemble de l'année 2004 jusqu'à 2005, ça pourrait être présentable de façon assez concise.

1935

**MME NICOLE BOULET:**

Ça va, monsieur Ménard?

1940

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui. Et là, on fera la corrélation avec le tableau.

1945 **MME NICOLE BOULET:**

Alors j'apprécierais, monsieur Turcotte.

**M. KAREL MÉNARD:**

1950

Ma deuxième question, on va changer de registre. On a parlé que la compagnie a mentionné qu'elle avait sécurisé la cellule C3 par un mur de bentonite. La compagnie aurait non pas uniquement sécurisé la cellule C3 mais aurait prolongé, sur une longueur, ça varie d'après les documents qu'on peut posséder, je pourrai les déposer, il y a un document qui vient de la compagnie EBI puis une lettre aussi du ministre de l'Environnement, aurait prolongé le mur d'étanchéité d'une longueur de 170 mètres. Est-ce que ce serait possible, premièrement, d'avoir le document technique de la compagnie qui, normalement, joint le certificat d'autorisation, donc le document qui demande l'autorisation, de la compagnie, qui demande l'autorisation auprès de la direction régionale concernant juste la prolongation de ce mur-là, le document?

1955

1960

**MME NICOLE BOULET:**

1965

Ce que vous voulez c'est le document qui demande à la direction régionale le prolongement de...

1970

**M. KAREL MÉNARD:**

1975 C'est ça, c'est ça. Non pas le certificat d'autorisation mais le document technique.

**MME NICOLE BOULET:**

1980 La demande que vous voulez?

**M. KAREL MÉNARD:**

1985 Non, pas la demande, le document technique, le document afférent au certificat d'autorisation concernant le prolongement du mur.

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte?

1990 **M. LUC TURCOTTE:**

Certainement, madame la Présidente, nous pourrons le déposer.

**M. KAREL MÉNARD:**

1995  
2000  
2005  
Merci pour le document. Dans la lettre que le Groupe EBI a envoyé à monsieur Jacques Levasseur, qui est ici ce soir, on n'a pas l'information, je ne sais pas si le promoteur pourra le montrer mais il parle d'une prolongation du tronçon A1 à A3, donc c'est au nord-ouest du site, sur une longueur de 170 mètres, et la raison pour laquelle la compagnie demande cette prolongation du mur, qui ne ceinture rien, c'est vraiment un bras si on veut, il dit c'est pour assurer la stabilité de l'écran au point A1 dans l'éventualité d'une prolongation. De quelle façon la prolongation de 170 mètres vient consolider un coin de la cellule C3 à ce que je peux comprendre?

**MME NICOLE BOULET:**

2010 Monsieur Turcotte, est-ce que vous pouvez apporter une précision ou une explication à cette demande-là s'il vous plaît?

**M. LUC TURCOTTE:**

2015 Oui, madame la Présidente. La demande qui est adressée au ministère de l'Environnement c'est une prolongation qui permettrait d'assurer une stabilité des travaux, ce sont des travaux intérimaires qui visent à assurer une consolidation de l'écran dans l'attente d'une éventuelle prolongation. Donc cette demande-là nous était parvenue par nos experts en

2020 géotechnie qui, en pensant ou en faisant l'hypothèse qu'on aurait peut-être  
une prolongation éventuellement à faire de l'écran d'étanchéité  
périphérique, il fallait prévoir les modalités de raccordement à l'écran  
d'étanchéité actuel, puis la modalité de raccordement souhaitable,  
techniquement parlant, pour assurer une stabilité de tout ça, c'était de  
2025 prévoir un certain tronçon excédentaire pour assurer une stabilité des  
ouvrages quand on viendrait procéder à une étape de raccordement  
ultérieurement. Et puis ce tronçon-là avait été autorisé par le ministère  
de l'Environnement suite à notre demande.

**MME NICOLE BOULET:**

2030 Monsieur Chatagnier, ce prolongement-là, dans le fond, si je  
comprends bien, c'était dans l'optique que si on prolongeait le mur  
d'étanchéité, sa solidité soit plus complète que si on avait arrêté le  
muret à la fin de la cellule, c'est ça que je dois comprendre?

2035

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Madame la Présidente, c'est la direction régionale qui a émis le  
certificat d'autorisation, et je demanderais bien à Jacques Levasseur de  
2040 nous informer là-dessus.

**MME NICOLE BOULET:**

2045 D'accord. Monsieur Levasseur?

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

2050 Bonsoir. Effectivement, c'était pour fermer le coin, si on veut,  
parce que la cellule, vue en plan, si on veut, c'est comme un triangle, une  
espèce de triangle.

**MME NICOLE BOULET:**

2055 Juste une minute. Est-ce que vous avez une vue? Ça aiderait tout le  
monde à bien comprendre.

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

2060 C'est triangulaire en fin de compte, c'est pour, un peu comme  
monsieur Turcotte disait, c'était pour, question géotechnique... C'est  
parce que là, on voit la cellule C4 mais la C3, en réalité, c'est la demie,  
à partir d'en haut, on descend..., vous comprenez?

2065

**MME NICOLE BOULET:**

Oui oui, tout à fait.

2070 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

Donc la prolongation, c'est en haut complètement, la ligne disons à la frontière entre les deux municipalités.

2075 **M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, est-ce que vous permettez, juste pour donner un coup de main, peut-être que je puisse localiser avec mon pointeur?

2080 **MME NICOLE BOULET:**

Oui oui, tout à fait.

**M. LUC TURCOTTE:**

2085

Donc qu'est-ce qu'on fait, présentement, l'écran d'étanchéité qui a été installé sur le site part de ce point-là, ceinture la cellule d'enfouissement 3 et vient bifurquer ici pour aller fermer ici. Le tronçon additionnel de 170 mètres, 170 mètres représente ce tronçon-là ici, a été fait de façon supplémentaire. Je m'excuse, madame la Présidente, je me suis trompé d'endroit, je vais recommencer. Donc l'écran d'étanchéité a été installé sur ce secteur-là ici. Le tronçon supplémentaire qui a été fait part du point rouge qui est là et s'étend sur 170 mètres jusqu'ici. Le but de ce tronçon-là c'est que si, éventuellement, le projet ici est autorisé, qu'on puisse se raccorder à l'écran existant de façon sécuritaire, en ne compromettant pas la géotechnie ou la solidité structurale de l'écran en place.

2090

2095

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

2100

Ce qu'il faut comprendre aussi c'est disposé selon une pente 1 dans 5, donc une pente de 20%, puis il y a 30 mètres de profondeur, donc 5 fois 20, ça donne environ, entre 150 puis 200 mètres. C'est pour ça qu'ils ont prolongé, en fin de compte, la paroi pour aller se raccorder entre autres dans un éventuel aussi agrandissement, si on veut.

2105

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ça répond à votre question?

2110

**M. KAREL MÉNARD:**

2115 J'ai du mal à comprendre comment un tronçon de 170 mètres, c'est  
quand même assez long pour assurer la stabilité d'un coin, je veux dire,  
les autres coins, ils tiennent dans la terre mais ils sont stables, ils  
n'ont pas besoin de prolongation, de mur de soutènement tandis que ce coin-  
là en a besoin d'un?

2120

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

2125 C'est pour fermer le coin comme tel, c'est le coin comme tel, c'est  
pour le fermer. C'est qu'en réalité, il y a une pente 1 dans 5 puis donc,  
pour fermer le coin en surface, il faut quand même qu'il y ait une pente de  
1 dans 5, donc on continue l'écran sur 150 mètres. Ça prendrait peut-être  
un dessin ou...

**M. KAREL MÉNARD:**

2130

Est-ce qu'on pourrait avoir la cellule C3 plus précisément si  
possible?

**M. LUC TURCOTTE:**

2135

Madame la Présidente, on a peut-être une illustration qui peut  
montrer. On est rendu, cet élément-là est directement associé aux  
modalités de construction. Alors c'est pour ça, c'est peut-être plus  
difficile à illustrer. Nous voyons ici, avec une autre perspective,  
2140 l'écran d'étanchéité périphérique sur le pourtour de la cellule 3, qui est  
actuellement en place, et le tronçon supplémentaire part de ce point-là et  
vient jusqu'à ce point-là. Le tronçon, ce tronçon-là est justifié pour une  
seule raison, c'est que, éventuellement, l'entreprise prévoit aller se  
raccorder sur ce coin-là puis finaliser l'écran d'étanchéité sur ce  
2145 tronçon-là. Pour assurer la stabilité, pour empêcher que le coin ici soit  
abîmé lors des travaux de raccordement, nous avons prévu une extension tout  
simplement de 170 mètres. On parle de 170 mètres, c'était la distance  
minimale requise étant donné la profondeur d'excavation et la pente des  
travaux, on arrivait à une distance de 170 mètres.

2150

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que ça va, monsieur Ménard?

2155

**M. KAREL MÉNARD:**

Et ce n'était pas requis au sud du site de faire ce même genre de  
raccordement?

2160 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Levasseur?

2165 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

2165

Non, c'est parce qu'on est parti d'un point, on est parti d'un point X en fin de compte puis on a fait le tour puis on est venu fermer puis, en fermant, on continue. En fin de compte, c'est de fermer la cellule comme telle puis on poursuit, étant donné la pente et puis question géotechnique

2170

aussi.

**M. KAREL MÉNARD:**

2175

J'ai eu deux fois la même réponse, je vais me contenter de ça. Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

2180

Merci, monsieur Ménard. J'inviterais monsieur Mathieu Markarian. Pendant que vous vous installez, écoutez, il est 21H30, je sais qu'il ne fait pas beau, il reste deux personnes qui sont inscrites. J'accepterais graduellement, pour finir au plus tard vers 22H30, 22H45, j'accepterais encore deux autres inscriptions puis on verra, selon l'heure, si on peut continuer. Alors s'il y a deux personnes qui veulent s'inscrire auprès de

2185

madame Jean. Bonsoir, monsieur Markarian.

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2190

Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire. Ma première question est un petit peu technique, c'est par rapport à l'emplacement du site lui-même. Je vais citer deux, trois passages qu'on peut trouver dans l'étude d'impact ou en annexe. C'est à propos...

**MME NICOLE BOULET:**

2195

Pouvez-vous limiter un peu les citations pour nous expliquer?

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2200

Oui, c'est à propos de la présence sous l'argile d'un aquifère, c'est-à-dire d'eau qui est située dans la roche, sous pression parce que le niveau piézométrique de cet aquifère est assez élevé. C'est un problème qui est soulevé dans l'étude d'impact parce qu'il semblerait que ça pourrait créer un phénomène de soulèvement de l'argile au moment où ils vont creuser, en raison de cette pression. Juste pour situer, il est

2205

considéré que la pression hydraulique exercée en surface correspond à peu

près à la pression en dessous. Donc ça, c'est un des premiers points qu'on peut trouver sur le site.

2210 Le deuxième, c'est qu'il existe des nappes de gaz sous pression sous l'argile aussi, qui sont aussi un petit problème de pression qui contraint le promoteur à limiter l'excavation des terrains au-dessus de l'argile en raison de ces pressions.

2215 Donc ma question, finalement, est très simple. Est-ce qu'il n'y a pas des endroits meilleurs dans la région, avec l'absence de ces deux problèmes, pour installer un site d'enfouissement?

**MME NICOLE BOULET:**

2220 Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

2225 Madame la Présidente. L'étude d'impact procède à une description exhaustive du milieu récepteur, comme c'est requis dans le cadre de ce projet-là. En aucun temps, dans l'étude d'impact, nous mentionnons que la présence d'une nappe d'eau captive sous la couche d'argile ou la présence potentielle de gaz naturel est un problème. C'est un constat. On décrit  
2230 la nature du milieu. Qu'est-ce qui est très propice à ce site-là pour l'établissement d'une cellule d'enfouissement c'est la couche d'argile de 40 mètres d'épaisseur qui est là, qui assure une imperméabilisation au niveau du fond de la cellule. Et la conception a été faite pour tenir compte de l'aquifère captif sous la nappe, sous la couche d'argile. Et  
2235 puis l'ensemble de la caractérisation du milieu récepteur a pris en compte ces données-là.

**MME NICOLE BOULET:**

2240 Merci. Monsieur Chatagnier, est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer les propos tenus par monsieur Markarian?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

2245 C'est-à-dire qu'à cette étape-ci de l'analyse, nous non plus, on ne voit pas particulièrement de problèmes avec ce que vous venez de mentionner. Comme le dit le promoteur, c'est un constat, et ce qui est important pour nous c'est d'avoir le 40 mètres d'argile pour assurer une sécurité contre les fuites ou la contamination de la nappe souterraine.

2250

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2255

Je vais juste citer un passage de l'étude d'impact. C'est PA813, c'est le nom du document, page 2.2. Il est écrit:

2260

**De façon à éviter tout risque de soulèvement du fond de l'excavation, suite au déchargement d'une partie des sols situés au-dessus de la couche imperméable, il est nécessaire de limiter la profondeur de l'excavation à un niveau sécuritaire.**

2265

Peut-être que ce n'est pas un problème mais c'est quand même une contrainte, on est d'accord? J'imagine, oui.

2270

**En raison des conditions piézométriques observées sous la couche d'argile imperméable, il est nécessaire de limiter la profondeur des excavations...**

Ça, c'est la phrase qui est reprise dans l'étude d'impact elle-même, PR31, chapitre 3. Donc là, il me semble bien qu'on parle d'une contrainte qui existe sur le site.

2275

**MME NICOLE BOULET:**

On parle peut-être d'une contrainte. Monsieur Chatagnier?

2280

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Cet aspect-là a été examiné par des spécialistes au ministère de l'Environnement, le facteur de sécurité. Ces gens-là ne sont pas ici présentement mais ces gens-là ne voyaient pas de problème avec la conception du promoteur.

2285

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2290

Merci. Ma deuxième question, c'est à propos de l'emplacement des anciennes cellules. Au cours des différents travaux qu'on a réalisés, on a été sur le site d'Environnement Canada, on a été un petit peu surpris parce que, sur le site d'Environnement Canada, il existe un zonage des zones humides, notamment au niveau de la région. Il semblerait, mais là, c'est peut-être encore une interprétation, il y a beaucoup d'interprétations qui se font sur beaucoup de dossiers, il semblerait, je vais déposer ce document, que si on fait une corrélation entre le zonage qui existe d'Environnement Canada sur les milieux humides, et notamment sur la délimitation d'une zone appelée **marécage arboré**, il semblerait qu'une des cellules d'enfouissement, la cellule 2C, chevauche en partie ou soit vraiment très très proche du zonage établi par Environnement Canada à propos des zones humides. Donc la question vraiment, elle est assez

2300

simple, est-ce que, au moment d'imaginer la présence de ces cellules, on connaissait l'existence de ce zonage? Et est-ce qu'il ne va pas à l'encontre de certains articles du RDS? Est-ce qu'on n'est pas trop proche de ces zones humides? Ma question est...

2305

**MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, je vais demander d'abord une réponse au ministère de l'Environnement. Lorsque vous avez examiné le dossier, est-ce qu'il y avait des zones humides identifiées dans le secteur de la cellule C2? C'est ça que vous me dites, C2?

2310

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2315

C'est 2C. 2C

**MME NICOLE BOULET:**

2C, excusez.

2320

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Oui, madame la Présidente. Compte tenu que la cellule C2 est une ancienne cellule qui a été autorisée par la direction régionale, je vais demander à Jacques Levasseur de donner son point de vue là-dessus.

2325

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Levasseur?

2330

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

Oui, effectivement, il y a la Tourbière de Lanoraie qui est à proximité, il y a plusieurs ramifications à la Tourbière de Lanoraie, puis un des lobes, si on veut, de la tourbière vient très près de la cellule 2C mais la cellule 2C n'est pas dans la Tourbière comme telle. La Tourbière est cartographiée puis il y a une certaine épaisseur aussi pour déterminer que c'est une tourbière ou on est dedans ou on n'est pas dedans, mais, dans ce cas-ci, on est à l'extérieur de la tourbière comme telle.

2340

**MME NICOLE BOULET:**

Mais je veux comprendre le sens de votre question. Cette cellule-là a été exploitée, il y a des déchets dedans. C'est quoi votre crainte au moment où on se parle?

2345

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

2350 Ma crainte c'est la proximité du zonage, je vais le déposer, il  
semblerait que, effectivement, la zone est très proche de ce qui est  
appelé, la cellule est très proche de ce qui est appelé **zone humide** par  
Environnement Canada, et l'article 26 du RDS cite clairement que  
2355 l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire doit être située à plus de  
150 mètres, je ne cite pas tout, mais, entre autres, d'un marécage, là, on  
parle bien d'un marécage. Ma question est vraiment simple, c'est est-ce  
qu'on ne s'est pas rendu compte ou est-ce qu'on n'est pas plus proche que  
ça de...?

2360 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Levasseur, êtes-vous en mesure de nous répondre à cette  
question?

2365 **M. JACQUES LEVASSEUR:**

Dans la cartographie qu'on avait à l'époque, j'ai l'impression qu'on  
a tenu compte de cet aspect-là, du positionnement de la Tourbière. La  
cartographie a été refaite par la suite, ça fait que peut-être que ça a été  
2370 plus finement rapproché ou éloigné, il faudrait voir, mais, effectivement,  
il y a une certaine distance à respecter.

**MME NICOLE BOULET:**

2375 Ça va?

**M. MATHIEU MARKARIAN:**

Ça répond à ma question, merci.

2380

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. J'inviterais maintenant monsieur Marc Corriveau. Bonsoir,  
monsieur Corriveau.

2385

**M. MARC CORRIVEAU:**

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire, mesdames,  
messieurs, les représentants de l'entreprise. Une première question, qui  
2390 est passablement simple. Dans l'exposé de l'entreprise ce soir, on  
spécifie bien qu'on veut, dans le projet d'aménagement de la cellule  
d'enfouissement, ça serait pour pouvoir, 1) maintenir le rythme  
d'enfouissement des 10 dernières années. On spécifie, l'entreprise nous a  
dit qu'il y avait 66% des déchets qui venaient du grand Lanaudière qu'on

2395 appelle, dont 29% de la MRC de Joliette et de d'Autray. Et la question  
est, considérant que, dans Lanaudière, il y a quatre MRC qui ont  
l'obligation de présenter des plans de gestion de matières résiduelles, que  
ces plans-là ont été déposés, que ces plans-là ont commencé, pour  
certaines, à être en application, et qu'on voit déjà des améliorations au  
2400 niveau des rendements sur le recyclage dans ces plans de gestion-là, en  
réalité déjà dans les MRC, que deux des MRC de Lanaudière font partie de la  
CMM, pourquoi l'entreprise veut maintenir son rythme d'enfouissement des  
dix dernières années si elle croit que les plans de gestion de matières  
résiduelles, dont le programme du gouvernement, pourraient trouver à venir  
2405 près des projets d'efficacité qu'on devrait avoir? Pourquoi que  
l'entreprise veut maintenir son rythme d'enfouissement plutôt que de  
développer d'autres alternatives?

**MME NICOLE BOULET:**

2410  
Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

2415 Madame la Présidente. Effectivement, nous avons mentionné, c'est un  
engagement, l'engagement est finalement de maintenir le rythme actuel qui  
veut dire de ne pas accroître l'achalandage du lieu. Quand on parle  
pourquoi l'entreprise ne regarde pas d'autres alternatives, je vous dirais,  
madame la Présidente, on est dedans les autres alternatives, puis plus qu'à  
2420 notre tour, c'est-à-dire que l'entreprise exploite un lieu d'enfouissement  
sanitaire, elle exploite aussi un centre de tri qui dessert plus de 25  
municipalités dans la région. Elle exploite également un centre de  
compostage qui répond aux besoins de collectes des matières recyclables  
pour l'ensemble de la MRC de Joliette et l'ensemble de la MRC de  
2425 L'Assomption et puis, à ce niveau-là, nous sommes en développement  
d'infrastructures ou de filiales alternatives.

Au niveau du maintien ou de la capacité du lieu, tout d'abord  
l'entreprise est tout à fait d'accord avec la politique québécoise au  
2430 niveau de la réduction des quantités de matières résiduelles à  
l'enfouissement. Cependant, il faut voir, quand on regarde certaines  
statistiques, que chaque personne au Québec génère de plus en plus de  
matières résiduelles, il y en a un peu plus d'année en année qui sont  
recyclées, mais chaque personne génère de plus en plus de déchets  
2435 individuellement. Et puis c'est dans cet optique-là, nous avons une  
clientèle établie, plus de 50 municipalités et puis on se fait un devoir de  
pouvoir offrir le service à ces gens-là.

Et puis au bout de la ligne, si ces municipalités-là, si notre  
2440 clientèle décide de faire plus de recyclage ou plus de compostage, eh bien

ça va nous permettre de mettre à contribution nos autres infrastructures, qui sont sous-utilisées pour le moment.

**MME NICOLE BOULET:**

2445

J'aimerais savoir, madame Joyal, à la MRC de d'Autray, quels sont, je ne sais pas si vous les avez de mémoire, mais quels sont les objectifs de récupération actuels et vos prévisions pour les prochaines années? Est-ce que ça va accroître, la récupération et le recyclage, ou si ça va rester

2450

**Mme DANIELLE JOYAL:**

La MRC de d'Autray a commencé la mise en oeuvre de son plan de gestion des matières résiduelles, notamment par la distribution de bacs roulants l'automne dernier, donc on en est aux premiers mois de cette mise en oeuvre-là. Il y a quand même des résultats qui commencent à se faire sentir, et là, je me référerais à monsieur Fradette, notre chargé de projet en matières résiduelles qui, lui, mieux que moi, va vous donner des chiffres un peu plus précis.

2455

2460

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que vous pouvez vous avancer pour qu'on vous entende bien s'il vous plaît?

2465

**M. GUY FRADETTE:**

Bonsoir. Les objectifs du plan de gestion de la MRC de d'Autray, ce sont ceux de la politique québécoise. On n'a pas voulu retarder l'atteinte de ces objectifs-là, on va les atteindre pour 2008. Nos prévisions c'est que, comme la croissance de la population de la MRC de d'Autray n'est pas censée se multiplier par 10 dans les prochaines années, puis considérant que les mesures qu'on va mettre en place, on croit vraiment qu'on va atteindre les objectifs pour 2008. Pour faire un chiffre rond, on devrait réduire de 50% les matières qu'on envoie à l'enfouissement, en tout cas, du moins pour le secteur résidentiel, parce que c'est à celui-là qu'on s'attaque. Ça représente 17 000 tonnes par année. Le secteur ICI représente à peu près la même chose, 17 000 tonnes, pour entre 34 000 et 37 000 tonnes par année. On va pouvoir répondre sur le ICI plus tard mais, pour le résidentiel, on va réduire de 50%.

2470

2475

2480

**M. JACQUES PELLETIER:**

Vous me dites que vous avez 17 000 tonnes à enfouir?

2485

**M. GUY FRADETTE:**

2490 Oui, dans le secteur résidentiel. Puis si on rajoute le ICI, ça fait  
34 000 tonnes par année.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2495 Et vous enfouissez où?

**M. GUY FRADETTE:**

2500 Chez le Groupe EBI.

**M. JACQUES PELLETIER:**

Pardon?

2505 **M. GUY FRADETTE:**

Chez EBI à Saint-Thomas.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2510 Et c'est dans quelle MRC?

**M. GUY FRADETTE:**

2515 MRC de Joliette. On est des clients du Groupe EBI.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2520 Donc vous exportez.

**M. GUY FRADETTE:**

Oui.

2525 **Mme DANIELLE JOYAL:**

2530 C'est-à-dire que le lieu d'enfouissement, il y a des cellules fermées  
qui sont dans la MRC de d'Autray, des cellules fermées aussi dans la MRC de  
Joliette et aussi des cellules en exploitation, donc le lieu  
d'enfouissement chevauche deux MRC. Je ne sais pas si on peut appeler ça  
de l'exportation.

2535 **M. JACQUES PELLETIER:**

Tantôt, vous n'étiez pas concernée par...

2540 **Mme DANIELLE JOYAL:**

C'est-à-dire par la demande, la demande que le Groupe EBI a déposée.

**M. JACQUES PELLETIER:**

2545 Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Corriveau?

2550

**M. MARC CORRIVEAU:**

2555 Une deuxième question qui est très très facile. Je suis ici en temps que représentant syndical, ça fait que c'est bien sûr qu'il faut que je parle d'emplois. Dans sa présentation, l'entrepreneur parle du maintien de 398 emplois directs. La question, elle est simple. Combien y a-t-il d'emplois directement liés aux opérations du site d'enfouissement? Et on se comprend, que ce soit les personnes à la pesée, les personnes sur l'excavation, l'enfouissement, et même j'englobe les personnes qui s'occupent des usines de traitement de boues usées qui sont là, de biogaz.

2560 Je suis sûr que ça ne fait pas 398, madame la Commissaire, et c'est en fonction de ça, le gros 398, il y a les personnes qui font la collecte des déchets, et peu importe où est-ce qu'ils vont aller, il y a quelqu'un qui va continuer à les ramasser. Ça fait que la question est combien d'emplois directs sur le site, les opérations et qu'est-ce qui est relié directement au site?

2565

**MME NICOLE BOULET:**

2570 Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

2575 Madame la Présidente. L'exploitation du lieu d'enfouissement nécessite, sur une base annuelle, environ 50 personnes.

**MME NICOLE BOULET:**

2580 Ça répond à votre question?

**M. MARC CORRIVEAU:**

2585 Ça répond à mes deux questions pour l'instant, madame la Présidente,  
merci.

**MME NICOLE BOULET:**

2590 Merci beaucoup. Alors j'inviterais monsieur Michel Legris. Bonsoir,  
monsieur Legris.

**M. MICHEL LEGRIS:**

2595 Rebonsoir. Ma question concerne les programmes de gestion des  
vidanges des MRC, et pour chacune des MRC.

**MME NICOLE BOULET:**

2600 Vous parlez des plans de gestion des matières résiduelles, c'est de  
ça que vous voulez parler?

**M. MICHEL LEGRIS:**

2605 Oui. Je ne suis pas habitué au jargon.

**MME NICOLE BOULET:**

Je voulais être sûre que je comprenais la bonne chose.

2610 **M. MICHEL LEGRIS:**

2615 Donc c'est des données que j'aimerais obtenir pour chacune des MRC  
utilisatrice du dépotoir de Saint-Thomas, et d'après ce que j'ai lu dans  
l'étude d'impact, il y a la MRC de Joliette, la MRC de d'Autray, la MRC de  
Maskinongé, de Matawie(sic), de Montcalm, de L'Assomption, MRC du Bas-  
Richelieu, c'est le tableau 1.10, la MRC de la Jemmerais, la Communauté  
métropolitaine de Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal. Donc,  
pour chacune de ces MRC-là, quelles études, tantôt il y a eu une question  
2620 au tout début, quelles études ont été faites pour recenser et localiser  
d'autres lieux situés sur leur territoire pouvant servir à l'enfouissement?  
Quelles études ont été faites pour identifier d'autres modes de  
disposition des vidanges, on peut appeler ça des déchets ou la gestion des  
matières résiduelles, autre que l'enfouissement? Et, pour chacune des MRC,  
2625 quelle est la répartition des matières dites résiduelles dirigées au  
dépotoir? Et la répartition, ça serait il y a des matières utilisables, il  
y a des matières recyclables, il y a des matières compostables, il y a des  
matières putrescibles et il y a les autres. Pour fins de compréhension,  
dans le tableau, dans la figure 1.3...

2630 **MME NICOLE BOULET:**

Juste pour aider tout le monde, vous voulez, est-ce que vous voudriez qu'on mette la figure 1.3 à l'écran?

2635 **M. MICHEL LEGRIS:**

La figure 1.3, disons, ça pourrait permettre de comprendre la question que je viens, la dernière question, pas la dernière question, le dernier volet que je viens d'inclure. Et là, j'avais une sous-question pour celle-là parce que je ne comprends pas cette figure-là.

2640

**MME NICOLE BOULET:**

Alors on va essayer de comprendre cette figure-là.

2645

**M. MICHEL LEGRIS:**

Ce que je sais c'est que, dans la politique québécoise, on disait qu'il y avait 85% des choses qui se retrouvaient à l'enfouissement qui ne devraient pas s'y retrouver. On avait commencé par donner un objectif de 50%, ensuite on a mis 65%. Dans cette figure-là, les matières putrescibles, ça représente 41%, les papiers, cartons et fibres, je comprends que c'est recyclable, 34%, les plastiques, je comprends que c'est recyclable, 7%, les verres et métaux, 10%. Donc les matières putrescibles, 41%, les autres ça représente 51%, il y aurait 8% seulement qui devrait être considéré comme des vidanges. La politique québécoise parlait de 15%, donc il y a toute la partie matières utilisables qui n'apparaît pas dans ça. La journée des vidanges chez moi, depuis des années, je remarque qu'il y a toute sorte de choses qui sont encore utilisables, et ce n'est pas répertorié.

2650

2655

2660

**MME NICOLE BOULET:**

Je demanderais au représentant de Recyc-Québec, parce que je ne vois pas votre nom.

2665

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

Mathieu Guillemette. Rebonsoir.

2670

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Guillemette, c'est ça. Alors peut-être de nous éclairer sur le tableau qu'on voit ici puis la composition des matières qui sont dédiées à l'enfouissement ou à la récupération.

2675

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

2680 Oui. Cette étude de Chamard-CRIQ-Roche inclut également les matières  
qui sont réutilisables, donc les papiers, cartons, et cetera, les autres  
2685 matières aussi, ça inclut les matières qui peuvent être réutilisées. Au  
total, on estime environ 88%, c'est un ordre de grandeur, ça varie selon  
les évaluations, ça peut aller de 85, comme vous disiez, à plus de 90%,  
mais on évalue généralement à 88% les matières qui ont un potentiel de  
réemploi, recyclage, compostage, et ça, au niveau résidentiel.

**M. MICHEL LEGRIS:**

2690 Au niveau des ICI, disons que, en tout cas, la tarte suivante, on  
voit des résidus de désencrage, des résidus de minerais, des boues  
d'épuration, des sols contaminés, des résidus de construction, c'est assez  
facile à comprendre, mais il y a un gros morceau de tarte **Divers -  
commerces et industries**. Est-ce que, dans ça, il y a des matières  
putrescibles, est-ce qu'il y a du papier, du carton, des plastiques, du  
2695 verre, des métaux?

**MME NICOLE BOULET:**

2700 Peut-être, dans un premier temps, monsieur Turcotte, est-ce que vous  
êtes en mesure de nous dire ce que vous avez voulu signifier par ce **Divers  
- industries et commerces, 46%**?

**M. LUC TURCOTTE:**

2705 Madame la Présidente, le 46% qui est représenté ici provient  
directement de nos registres d'admission pour 2003, et puis ça représente  
les matières résiduelles que nous avons éliminées, en provenance de nos  
3 500 clients, qui constituent des commerces et des industries, et puis  
effectivement, ces matières résiduelles-là comprennent du bois, des  
2710 matières résiduelles, du verre, du métal, ce sont des matières résiduelles  
typiques.

**MME NICOLE BOULET:**

2715 Le 46%.

**M. LUC TURCOTTE:**

2720 Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

2725 Mais est-ce que ce sont des, ce ne sont pas des matières qui sont enfouies si elles sont réutilisables?

**M. LUC TURCOTTE:**

2730 Ces matières résiduelles-là, madame la Présidente, ce sont des matières résiduelles enfouies. La clientèle demande qu'elles soient éliminées au lieu d'enfouissement.

**MME NICOLE BOULET:**

2735 Dans le site d'enfouissement.

**M. LUC TURCOTTE:**

2740 Oui.

**M. MICHEL LEGRIS:**

2745 Ce que j'ai compris de la réponse c'est que, moi, je demandais pour chacune des MRC, donc la réponse c'est que les chiffres, les pourcentages qui ont été données par Recyc-Québec, ça pourrait s'appliquer à chacune des MRC indistinctement?

**MME NICOLE BOULET:**

2750 Monsieur Guillemette? Oui?

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

2755 Tout à fait.

**MME NICOLE BOULET:**

2760 Oui.

**M. MICHEL LEGRIS:**

2765 Et pour chacune des MRC, à ce moment-là, quel est le nombre de centres de traitement de matières utilisables, type éco-centre, existants ou prévus au plan de gestion des vidanges ou des matières résiduelles?

2770 **MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, ce soir, je peux demander à madame Joyal pour la MRC de d'Autray mais je n'ai pas les représentants des autres MRC, donc il y a quand même le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette qui a été déposé, donc vous pouvez, on pourra essayer de trouver l'information. Madame Joyal?

**Mme DANIELLE JOYAL:**

2780 Dans la MRC de d'Autray, présentement, il y a eu une étude de faisabilité pour un projet de ressourcerie qui a été déposée, et on est à l'étape de faire faire le plan d'affaire, donc c'est un projet qui pourrait peut-être voir le jour, mais il n'y a pas d'autres installations sur le territoire de la MRC de d'Autray.

2785

**M. MICHEL LEGRIS:**

Et parmi toutes les MRC que j'ai mentionnées, toutes les organisations que j'ai mentionnées, est-ce que je dois comprendre que le plan de gestion était autorisé par le gouvernement, et je pense surtout à la CMM?

2790

**MME NICOLE BOULET:**

2795 Monsieur Trottier?

**M. MICHEL LEGRIS:**

Les informations que j'ai de la Ville de Montréal c'est qu'ils attendaient que le ministre autorise.

2800

**M. JACQUES TROTTIER:**

Oui, le plan de gestion de la CMM a été adopté par le conseil en juin 2004 et, conformément à la loi, il a été transmis au gouvernement pour approbation, et le gouvernement ne l'a pas approuvé, ce qui fait que, maintenant, même si le plan a été adopté par le conseil, il n'est pas approuvé par le gouvernement, donc il n'est pas en vigueur. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

2810

À l'intérieur de ça, il y a différentes mesures qui sont proposées pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique 98-2008, dont des éco-centres dont vous parliez tantôt, mais je n'ai pas les chiffres à la mémoire. Est-ce que ça répond?

2815

**MME NICOLE BOULET:**

Mais il y a un certain nombre d'éco-centres?

2820

**M. JACQUES TROTTIER:**

Oui, il faudrait regarder le plan, parce que ça date déjà d'un an, mais c'est genre par arrondissement ou par ville de la CMM, il doit y avoir un éco-centre, par exemple, pour favoriser l'apport volontaire des matières résiduelles par 50 000 personnes disons. Je donne un chiffre tout à fait au hasard.

2825

**M. MICHEL LEGRIS:**

2830

Il doit y avoir, ma question portait sur il y en a combien de prévus? À ma connaissance, dans le projet qui avait été déposé, il y en avait très peu, qui ne représentait même pas un par arrondissement.

2835

**M. JACQUES TROTTIER:**

Là, vous taxez ma mémoire pas mal.

**M. MICHEL LEGRIS:**

2840

Je l'ai dans...

**M. JACQUES TROTTIER:**

2845

Mais je vais vous dire ça. Oui, vous pourrez vérifier.

**MME NICOLE BOULET:**

2850

Est-ce que, monsieur, est-ce qu'ils sont inscrits dans le projet plan de gestion des matières résiduelles qui a été déposé?

**M. JACQUES TROTTIER:**

2855

La mesure qui a été décrétée ou votée par le conseil, c'est que l'application des mesures doit être faite par chacune des municipalités. La délégation de la responsabilité a été donnée à chacune des municipalités et, dans certains cas, parce qu'il y a deux villes qui étaient fusionnées à l'époque, donc il y avait des arrondissements et, maintenant, bien là, il y a les conseils d'agglomérations dans Longueuil et dans Montréal, on ne sait pas encore exactement quelles vont être les prérogatives ou les pouvoirs de chacun. Mais tout ça étant dit, on visait à peu près un éco-centre par 50 000 personnes, parce que les études qu'on a faites déterminaient qu'à

2860

cette dimension-là c'était rentable, c'était efficace et puis, bon, ça faisait la job comme on dit.

2865

**MME NICOLE BOULET:**

Juste une question supplémentaire. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire le pourcentage de récupération et de recyclage qui se fait à peu près actuellement dans l'ensemble de la Communauté métropolitaine?

2870

**M. JACQUES TROTTIER:**

Oui, mais les chiffres que je vous donne datent de 2001, c'est l'année qu'on avait lorsqu'on a fait nos études. On atteint en moyenne 17% de valorisation. Ça, en gros, il y a 27% sur les matières recyclables, comme les emballages et les imprimés, puis il y a à peu près 5% sur le compostage. Évidemment, il ne s'en fait pas beaucoup. Donc c'est ça qui ramène, la moyenne 27 et 5, ça fait une moyenne de 17 à peu près en 2001.

2875

2880

**MME NICOLE BOULET:**

Juste, monsieur Guillemette, est-ce que vous avez des données plus récentes que celles de...

2885

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

Pas beaucoup plus récentes mais, quand même, pour 2002, pour l'ensemble du Québec, on a des données qui indiquent 26% des matières recyclables l'ont été dans le secteur municipal toujours, et qu'environ 7% des matières compostables ont été compostées dans le secteur municipal.

2890

**M. MICHEL LEGRIS:**

Je sais pertinemment que la politique prévoyait, en 89, une récupération de 50%. Au BAPE de Lachenaie en 95, donc à peu près cinq ans plus tard, c'était 5%, en 2003 à Lachenaie c'était rendu à 14%. Donc à peu de choses près, c'est à peu près 1% par année, ça veut dire qu'on va prendre 85 ans avant d'atteindre l'objectif si on continue comme ça.

2895

2900

J'ai parlé de matières utilisables, j'ai parlé de matières recyclables. Au niveau du compostage, c'est la même question pour chacune des municipalités, chacune des organisations, quels sont les sites de compostage qui sont prévus? Par exemple, à la CMM, pour avoir eu une présentation, la Ville de Laval fait une expérience depuis 7 ans de compostage, donc le compostage peut se faire dans chacun des arrondissements, ça ne demande pas la mise en place d'un gros processus du BAPE. Qu'est-ce qui est prévu dans chacun des plans de gestion des

2905

2910 vidanges, en tout cas, des matières résiduelles, qu'est-ce qui est prévu au  
niveau compostage?

**MME NICOLE BOULET:**

2915 Je veux juste être certaine que je comprends bien. Quand vous parlez  
de compostage, est-ce que vous parlez de compostage des matières  
putrescibles ou des feuilles puis des...? C'est parce que ce sont deux  
réalités qui...

**M. MICHEL LEGRIS:**

2920 Dans ma lettre au ministre, je parlais de compostage domestique et je  
parlais de compostage sur une plus grande échelle. Je pense que,  
domestiquement, en tout cas, surtout dans la MRC de Joliette, la MRC de  
d'Autray, on dit que ce sont des MRC rurales ou semi-urbaines, je pense  
2925 qu'il y a beaucoup de bungalows, en tout cas, de maisons individuelles, en  
tout cas il n'y a pas d'édifices de huit logements et plus beaucoup, donc  
je pense que chacun peut faire son compostage de feuilles, de gazon. Au  
PMGMR de la CMM, il est prévu qu'en 2006, qu'il n'y aurait plus de  
cueillette de résidus verts, les feuilles et le gazon. Donc, à Laval,  
2930 disons que le compostage se fait indépendamment, les résidus de table, et  
tatati et tatata, donc qu'est-ce qui est prévu? Moi, je pense, en tout  
cas, là j'argumente. Au niveau individuel, on peut faire notre compostage,  
si on s'en occupe, ça accélère les choses, si on ne s'en occupe pas, ça  
prend un an, mais compte tenu qu'il y a des..., l'industrie et le commerce,  
2935 on ne peut pas demander qu'ils aient leur boîte de compost, donc qu'est-ce  
qu'il y a de prévu dans chacune des MRC pour le compostage, disons pour les  
grandes unités, ou si les gens veulent se payer le compostage puis acheter  
de la terre noire ensuite quand ils font leur jardinage au printemps, bien  
là, chacun...?

2940

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Guillemette, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner  
de l'information qui pourrait répondre à la question de monsieur Legris?

2945

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

Je peux vous donner de l'information quant au projet de PGMR de la  
MRC de Joliette en fait puisqu'ils sont absents, je répondrai pour eux.  
2950 Dans leur PGMR, les actions qui sont proposées c'est notamment maintenir la  
collecte des résidus verts, donc on parle herbe et feuilles principalement.  
Il y a aussi un projet pilote qui est prévu pour les autres matières  
compostables, on parle donc des résidus de table également, et puis  
l'encouragement au compostage domestique. Donc ça, c'est pour ce qui est  
2955 du PGMR de la MRC de Joliette. Je ne sais pas pour les deux autres.

**MME NICOLE BOULET:**

2960 Oui, je vais demander à madame Joyal pour la MRC de d'Autray.

**Mme DANIELLE JOYAL:**

2965 Dans le projet de ressourcerie que la MRC étudie présentement, il y a un volet compostage et, par ailleurs, la MRC a entrepris des mesures auprès des individus pour favoriser le compostage domestique par la distribution de composteur individuel, composteur domestique. Et la MRC, dans le cadre du dernier appel d'offres, avait indiqué, dans son cahier des charges, l'interdiction d'enfouir les feuilles, donc plusieurs municipalités de la MRC ont détournées de l'enfouissement les feuilles l'automne dernier.

2970 Alors il y a différentes mesures qui ont été faites mais, pour plusieurs municipalités, parce que ce sont des municipalités rurales, il y a eu une disposition de ces feuilles-là sur les terres agricoles entre autres.

**MME NICOLE BOULET:**

2975 Ça va, monsieur Legris?

**M. MICHEL LEGRIS:**

2980 Oui, disons que le sens de ma question c'était pour chacune des MRC utilisatrices. Je pense que monsieur de Recyc-Québec a compris.

**MME NICOLE BOULET:**

2985 Mais vous voulez, c'est quoi votre objectif de poser...

**M. MICHEL LEGRIS:**

2990 Mon objectif c'est que les gens gardent leurs vidanges chez eux et que les matières putrescibles, les matières compostables soient traitées à la source et non pas transportées. Ça coûte un prix de fou. En passant, les feuilles mortes, si on passe notre tondeuse sur les feuilles mortes, il ne reste presque rien puis on n'a même pas besoin de les ramasser. Si on veut les ramasser, ça fait un petit peu de compost. Autrement, ça va

2995 prendre 50 sacs de feuilles mortes. L'objectif c'était de savoir, dans chacune des MRC, qu'est-ce qui fait, qu'est-ce qui est prévu au niveau du compostage, que ce soit domestique, en tout cas, que ce soit domestique ou sur une grande échelle.

3000 **MME NICOLE BOULET:**

En tout cas, c'est l'information qu'on a ce soir.

**M. MICHEL LEGRIS:**

3005

Oui, c'est pour ça que je vous avais prévenue.

**MME NICOLE BOULET:**

3010

D'accord. Est-ce que vous avez une autre question?

**M. MICHEL LEGRIS:**

3015

L'autre question, j'en aurais plus qu'une, mais...

**MME NICOLE BOULET:**

Vous pourrez vous réinscrire.

3020

**M. MICHEL LEGRIS:**

3025

D'ordre général, quel est le coût, disons, on dit que l'enfouissement coûte moins cher que le recyclage mais j'ai une autre théorie que celle-là, quel est le coût de production d'une tonne des principales matières recyclables, qu'on parle de cartons, de papiers, de verres translucides, de verres colorés, de contenants de plastique, l'équation que j'ai établie c'est que le coût des matières, de recycler pour une tonne coûte, ça coûte moins cher recycler une tonne que d'enfouir une tonne de ces matières-là plus produire une tonne.

3030

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Guillemette, est-ce que Recyc-Québec a fait des études là-dessus?

3035

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

3040

3045

Recyc-Québec n'a pas fait d'études à proprement parler sur les coûts. Cependant, ce que l'on sait c'est que c'est très variable par matière et que, pour certaines matières, c'est effectivement rentable économiquement, et je vais parler seulement de l'aspect économique parce que l'aspect environnemental c'est autre chose, et que, pour d'autres matières, ça ne l'est pas. Donc c'est rentable pour certaines matières, pour d'autres, non. Si on prend l'exemple du verre, actuellement, la matière vierge est moins chère que le verre récupéré et recyclé, donc ce n'est pas économiquement rentable. Par contre, pour d'autres matières comme les plastiques, beaucoup de sorte de plastiques différents, pour les papiers, les cartons, pour les métaux, tous les métaux, l'activité est économiquement rentable. Donc ça coûte moins cher, effectivement, de

3050 produire, par exemple, du métal à partir d'aluminium recyclé qu'à partir de  
matière vierge. Donc, effectivement, il y a des avantages économiques à  
faire de la récupération et du recyclage pour beaucoup de matières.

**M. MICHEL LEGRIS:**

3055 Est-ce qu'on peut avoir un tableau pour les principales matières?

**MME NICOLE BOULET:**

3060 Est-ce que vous avez...

**M. MICHEL LEGRIS:**

3065 On va voir celles qui coûtent moins cher et celles qui coûtent plus  
cher, mais avoir une idée.

**MME NICOLE BOULET:**

3070 Est-ce que vous avez cette information-là, monsieur Guillemette?

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

3075 On peut compiler les informations qu'on a à notre disposition chez  
Recyc-Québec et produire ça pour présenter ça à la Commission.

**MME NICOLE BOULET:**

3080 Parfait. Merci. Monsieur Mickaël Morin. Juste un instant. On  
pourrait accepter trois autres inscriptions.

**M. MICKAËL MORIN:**

3085 Donc bonsoir à vous, les gens de la Commission et les représentants  
de l'entreprise. Je me nomme Mickaël Morin, je suis étudiant en génie  
mécanique à l'École de technologies supérieures. J'aimerais apporter un  
point de vue différent. Est-ce que la compagnie est au courant qu'il  
existe présentement, au Québec, des méthodes industrielles pour se  
débarrasser de ces déchets-là plutôt que de les enfouir tout bêtement?

3090 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte?

3095

**M. LUC TURCOTTE:**

3100 Madame la Présidente, notre projet vise l'établissement d'une cellule  
d'enfouissement technique qui nous garantit, en tant que promoteur qui  
exploite un lieu d'enfouissement depuis plus de 25 ans, une solution  
sécuritaire pour la disposition à long terme des matières résiduelles.

**M. MICKAËL MORIN:**

3105 J'aimerais quand même déposer à la Commission ici deux documents que  
j'ai pu récupérer au cours des ans. D'abord, le centre Comperec à Sorel,  
qui est un centre de compostage industriel. Je vous fais juste un peu le  
portrait vite vite de ce qu'ils ont été capable de faire. Eux autres, ils  
3110 sont capables de passer 35 000 tonnes de déchets par année avec la grosseur  
de leur centre, et donc le volume des déchets rejetés équivalait à 25% du  
volume de ce qui est entré. Ils font le tri des matières non putrescibles  
à la fin du tamisage, à la fin du compostage et, après ça, ils peuvent  
séparer mécaniquement les déchets. Donc ils ont pu limiter énormément les  
3115 odeurs, le dégagement des odeurs et ils ont pu utiliser le compost par la  
suite comme remède à la pollution, ça fixe les métaux lourds, ça absorbe  
les odeurs, ça élimine les préservatifs de bois, les produits pétroliers,  
les pesticides, les hydrocarbures chlorés puis ce qui peut être contenu  
dans des sols contaminés.

3120

**MME NICOLE BOULET:**

Alors vous allez déposer les documents?

3125

**M. MICKAËL MORIN:**

Oui, effectivement. Ça existe depuis, je pense, 96, mais ils sont  
vraiment en fonction, ils viennent d'obtenir le statut d'une entreprise  
publique, avant, c'était une entreprise privée.

3130

Le deuxième document que je proposerais ça provient du CRIQ, le  
Centre de recherche industrielle du Québec, plus particulièrement la  
branche environnement à Québec, donc c'est une... À ce centre de  
recherche-là, ils ont mis au point des traitements pour concentrer les  
3135 métaux lourds, pour pouvoir les éliminer, ils ont mis au point des méthodes  
pour les faire oxyder, et plus particulièrement des méthodes pour les  
valoriser financièrement. Donc ce sont les documents que je vous laisse.

**MME NICOLE BOULET:**

3140

D'accord. Je vous remercie. Est-ce que vous avez une autre  
question?

**M. MICKAËL MORIN:**

3145

J'aimerais savoir comment s'assurer que la toile de fond va être étanche à 100%? Si, par exemple, un exemple du barrage Manic 5, qui est complètement construit de béton, si on va se promener à l'intérieur de la structure, qui est pourtant plusieurs mètres d'épaisseur, il y a quand même un certain pourcentage d'eau dans le fond de la structure. Alors comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'une fosse qui va avoir l'équivalent de 12 stades olympiques peut être étanche au niveau des eaux de ruissellement, au niveau de l'infiltration par en dessous du sol?

3150

3155

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3160

Oui, madame la Présidente. En fait, la cellule d'enfouissement technique, sa fonction principale, c'est d'être étanche. On a la chance, l'opportunité de pouvoir aller s'ancrer dans une couche d'argile de 40 mètres d'épaisseur, qui a une imperméabilité très très élevée, avec des parois latérales dans un matériau comparable à l'argile qui, elle aussi, va être imperméable. On peut voir à l'écran, le principe d'ancrage dans l'écran d'étanchéité.

3165

**MME NICOLE BOULET:**

3170

Ça répond à votre question?

**M. MICKAËL MORIN:**

3175

Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Robert Ménard.

3180

**M. ROBERT MÉNARD:**

Bonsoir.

3185

**MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir.

3190

**M. ROBERT MÉNARD:**

3195 Avant de poser mes deux questions, est-ce que ça serait possible  
d'avoir des éclaircissements par rapport à des réponses qui ont été données  
pour la compréhension de la chose?

**MME NICOLE BOULET:**

3200 Vous voulez des éclaircissements sur quel...

**M. ROBERT MÉNARD:**

3205 Des précisions par rapport, on a mentionné tantôt que la MRC de  
Joliette et la MRC de d'Autray comptaient pour 29% des déchets sur le site.  
Est-ce que c'est 29% du 66% ou c'est 29% des déchets totaux reçus au site?

**MME NICOLE BOULET:**

3210 Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3215 Madame la Présidente, c'est 29% de la totalité des matières admises  
au lieu d'enfouissement.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3220 Dans ce cas-là, est-ce qu'on pourrait avoir les données de la MRC de  
Joliette, parce que la MRC de d'Autray, ce que j'ai compris, c'est qu'il y  
a 34 000 tonnes qui sont enfouies par année, ça voudrait dire qu'il y  
aurait 150 000 à peu près tonnes de déchets à la MRC de Joliette?

**MME NICOLE BOULET:**

3225 Est-ce que vous avez cette information-là, monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3230 Oui, madame la Présidente. D'ailleurs, elle est disponible dans  
l'étude d'impact, c'est même dans le résumé, c'est le tableau 5 du résumé.

**MME NICOLE BOULET:**

3235 Et la réponse, c'est monsieur affirme 150 000 tonnes, est-ce que  
c'est...

**M. LUC TURCOTTE:**

3240 À quelques tonnes près, c'est ça.

**MME NICOLE BOULET:**

3245 C'est beau.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3250 Puis aussi, au niveau, une autre question d'éclaircissement pour la suite des choses, on a mentionné tout à l'heure qu'il y avait une des cellules qui était possiblement à plus ou moins 150 mètres d'une zone humide. Au-delà de l'impression de la personne-ressource, est-ce qu'on va pouvoir avoir une réponse précise par rapport à ça?

**MME NICOLE BOULET:**

3255 Vous voulez une réponse précise de la part de la direction régionale du ministère de l'Environnement?

**M. ROBERT MÉNARD:**

3260 Oui, oui. Est-ce qu'on va en avoir une ou on reste sur l'impression de...

**MME NICOLE BOULET:**

3265 Monsieur Levasseur?

**M. JACQUES LEVASSEUR:**

3270 Oui, on peut donner une réponse plus précise.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3275 Merci. Pour ma première question, ce n'est pas tant au projet mais au niveau de la gestion des déchets au Québec. Dans le plan d'action 1998-2008, il y avait 29 actions d'établies. Est-ce que ça serait possible de savoir, sur ces 29 actions, combien ont été mises en oeuvre puis est-ce qu'on a des bilans de chacune de ces actions-là?

3280 **MME NICOLE BOULET:**

Combien ont été mises en oeuvre au Québec?

3285 **M. ROBERT MÉNARD:**

Oui.

3290 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Guillemette?

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

3295 Oui, je pourrais présenter à la Commission un rapport qui fait la synthèse un peu des actions qui ont été soit mises en place ou encore les objectifs qui ont été atteints déjà.

**MME NICOLE BOULET:**

3300

Est-ce que vous allez pouvoir nous déposer ça assez rapidement?

**M. MATHIEU GUILLEMETTE:**

3305

Oui, probablement demain.

**MME NICOLE BOULET:**

D'accord. Monsieur Chatagnier?

3310

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3315 Ce que je voudrais ajouter c'est que le ministère est en train de faire un bilan de mi-parcours par rapport à la politique de gestion, où est-ce qu'on est rendu, pour établir les priorités pour les trois prochaines années, et ce bilan-là devrait être disponible au cours de l'été.

**MME NICOLE BOULET:**

3320

Ça va?

**M. ROBERT MÉNARD:**

3325

Mais on va pouvoir avoir un bilan sommaire, si on peut dire, de la part de Recyc-Québec, c'est ça que je comprends?

**MME NICOLE BOULET:**

3330

Oui.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3335 Puis deuxième question, dans l'étude d'impact, il est mentionné que  
le bilan environnemental du projet est amélioré par le fait de  
l'utilisation d'énergie renouvelable. Est-ce qu'on doit comprendre que  
l'utilisation de biogaz est une forme d'énergie renouvelable?

**MME NICOLE BOULET:**

3340 Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3345 Effectivement, madame la Présidente. C'est reconnu en Amérique du  
Nord que l'énergie générée à partir du biogaz est considérée comme une  
source d'énergie renouvelable.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3350 Puis est-ce que la législation québécoise considère ça comme une  
énergie renouvelable?

**MME NICOLE BOULET:**

3355 Monsieur Chatagnier?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3360 De quelle législation vous parlez?

**M. ROBERT MÉNARD:**

3365 Au niveau, est-ce que, au niveau général, j'imagine que...

**MME NICOLE BOULET:**

Est-ce qu'il y a une législation là-dessus?

3370 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Je pense que non, mais je pourrais vérifier si le ministère considère  
ça comme une énergie renouvelable.

3375 **MME NICOLE BOULET:**

D'accord.

**M. ROBERT MÉNARD:**

3380

Ce sont mes deux questions pour l'instant.

**MME NICOLE BOULET:**

3385

Merci. Monsieur Michel Séguin. Bonsoir, monsieur Séguin.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3390

Rebonsoir. Alors ma première question a trait aux coûts et aux prix des opérations. En fait, ce que j'aimerais savoir c'est quels sont les profits annuels des 25 dernières années générés par la gestion du site et quels sont les profits annuels à venir, prévus pour la durée estimée de 28 ans du site?

3395

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Turcotte, est-ce que ces informations-là sont disponibles?

**M. LUC TURCOTTE:**

3400

Non, madame la Présidente.

**MME NICOLE BOULET:**

3405

Ce sont des informations que vous jugez confidentielles?

**M. LUC TURCOTTE:**

3410

Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

Dans quel but vous voulez connaître cette information-là?

3415

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3420

Bien écoutez, on est au coeur du sujet par rapport aux profits de la gestion du site, on veut savoir combien coûte cette gestion-là, quels sont les taux de profits de la pollution appréhendée ou réelle qui est générée par ce site-là. Je crois que c'est une question tout à fait légitime compte tenu du fait que nous payons pour ce service-là, je crois que la gestion des déchets, c'est une gestion de la collectivité, c'est un service public, ça a été dit à maintes reprises dans la présentation de ce soir. Je crois que c'est tout à fait légitime de connaître l'ensemble des coûts

3425 de cette activité-là, et ces coûts-là incluent les profits qui sont générés  
sur le site.

**M. JACQUES PELLETIER:**

3430 Avez-vous déjà posé cette question-là aux élus? Est-ce que les gens  
qui prennent les décisions payent trop cher pour disposer de leurs matières  
résiduelles, si on est inquiet des profits que les entreprises peuvent  
faire en les acceptant?

3435 **M. MICHEL SÉGUIN:**

Vous connaissez, comme moi, que les élus, tout comme les commissaires  
ont le droit de poser la question, on continue à la poser enquête après  
enquête, on n'a pas toujours la réponse obtenue. Quand la gestion est  
3440 publique, par contre, on a ces réponses-là, on sait quels sont les coûts  
mais on ne peut pas les cacher, effectivement, et donc, dans le cas d'une  
gestion privée, c'est une information qui nous est, qui n'est pas  
disponible.

3445 **M. JACQUES PELLETIER:**

À votre avis, combien coûte l'enfouissement d'une tonne de matières  
résiduelles?

3450 **M. MICHEL SÉGUIN:**

Écoutez, si on calcule les coûts économiques...

**M. JACQUES PELLETIER:**

3455 Actuellement.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3460 On parle en moyenne de 68\$ la tonne, collecte et traitement, c'est un  
coût, mais on n'inclut pas, dans ces coûts-là, l'ensemble des coûts  
environnementaux, les coûts sociaux et, en fait, et c'est là un des  
problèmes parce que les entreprises, dans cette situation-là, peuvent  
profiter d'une pollution, peuvent prendre ces profits-là et les investir  
3465 dans des opérations qui vont perpétuer des systèmes qui peuvent aller à  
l'encontre de l'atteinte des objectifs du gouvernement. Et donc je crois  
que si on veut avoir toute la lumière par rapport à la façon que nous  
gérons les déchets, des choses dans lesquelles on investit, je pense que ça  
va de soi qu'on ait l'ensemble des informations.

3470

**MME NICOLE BOULET:**

3475 Mais j'essaye de voir. Nous, ici, on est là pour examiner le projet  
qui est proposé par le promoteur, sa qualité, ses incidences sur la qualité  
de vie des citoyens, sa conformité technique, et cetera, et cetera. En  
quoi les profits vont influencer ou pas la conformité du site, savoir s'il  
est acceptable ou s'il ne l'est pas?

3480 **M. MICHEL SÉGUIN:**

Je crois que le promoteur a un certain devoir, une certaine  
responsabilité et une certaine imputabilité. À mon avis, la question des  
profits fait partie de ça. Si on peut savoir quels sont les profits, on  
3485 peut savoir quels sont les manques à gagner qui pourraient avoir lieu si la  
gestion se faisait autrement. On pourrait envisager peut-être de  
réinvestir ces profits-là avec plus de projets de ressourcerie, plus de  
projets de réduction à la source plutôt que de les confier à une entreprise  
qui nous dit que la façon de traiter les déchets c'est de les traiter en  
3490 bout de ligne, et que nous, on va profiter de cette façon-là. Peut-être  
que, à la place d'envisager ça comme ça, on pourrait peut-être prendre,  
sachant qu'il y a des profits énormes, peut-être qu'on peut diminuer ces  
profits-là et les investir autrement.

3495 **MME NICOLE BOULET:**

Au moment où on se parle, je ne vois pas en quoi ça va apporter, en  
tout cas, un éclairage supplémentaire à l'étude qu'on fait du projet. Je  
retiens votre question et on verra, en cours de route, si, de savoir quels  
3500 sont les profits que l'entreprise fait, si ça va changer quelque chose à la  
qualité du projet qui est présenté ou pas ou aux besoins du projet. Les  
MRC de la région l'utilisent, alors on va leur poser la question voir s'il  
y a quoi que ce soit qui...

3505 **M. MICHEL SÉGUIN:**

Je veux juste dire, et je vais finir là-dessus parce que vous allez y  
réfléchir pendant les audiences, n'oubliez pas que si on peut démontrer que  
le seuil de rentabilité du projet dépend d'une importation massive des  
3510 déchets de l'extérieur, ça change complètement l'allure du projet que si  
c'était un site pour les deux MRC qui sont hôtes. En d'autres termes, le  
projet n'aurait peut-être pas besoin d'un million de tonnes par année si  
c'était un projet à vocation régionale. Et donc la question des profits  
peut peut-être avoir une incidence directe sur l'ensemble de ce projet-là  
3515 justement parce qu'on doit importer des déchets pour que ce soit  
profitable.

**MME NICOLE BOULET:**

3520

Je retiens votre question. Est-ce que vous avez une autre question?

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3525

Oui. C'est au sujet, dans la présentation, elle a deux volets, c'est sur la question du contrôle des odeurs. Le premier volet, le promoteur a affirmé ou a écrit mais n'a pas donné des explications que, à la guérite ou à l'accueil, qu'il y aurait un refus de certains déchets à l'entrée. C'était écrit dans la présentation. Donc je voulais savoir, par rapport au

3530

contrôle des odeurs, si j'ai bien retenu ce qui avait été présenté, quelle était la mécanique qui permettrait de refuser certains déchets à l'entrée?

**MME NICOLE BOULET:**

3535

Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3540

C'est effectivement vrai, j'ai peut-être passé rapidement sur ce point-là tantôt. Nous avons une politique clairement établie au niveau du contrôle des intrants, donc, depuis déjà un certain moment, nous refusons systématiquement les matières résiduelles qui ont un potentiel d'odeur supérieur aux autres. À titre d'exemple, on peut citer les boues, certaines boues d'usines d'épuration municipales dont le traitement à

3545

l'usine municipale ne permet pas d'enrayer les odeurs. Maintenant, nous refusons ce type de matières résiduelles-là à l'entrée du site.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3550

Est-ce que la mécanique est que c'est à l'odeur de la personne qui est à la guérite? Est-ce que c'est comme ça qu'on détermine qu'est-ce qui dépasse ou qu'est-ce qui est acceptable?

**MME NICOLE BOULET:**

3555

Vous voulez dire est-ce que c'est la personne qui est à la guérite qui décide si c'est recevable ou pas? Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3560

Madame la Présidente, il y a un mécanisme très clairement établi au lieu d'enfouissement au niveau du contrôle des admissions. Il y a un contrôle de qualité qui se fait effectivement à la guérite, il y a un contrôle aussi qui se fait directement dans la zone en exploitation, et

3565

puis, on sait très bien, les odeurs, c'est une question de perception,

quand les matières résiduelles sont inacceptables au niveau de ce type de boues-là, on a rapidement la réponse à notre question et puis on prend les mesures pour empêcher que de telles matières résiduelles rentrent à nouveau au lieu d'enfouissement.

3570

**MME NICOLE BOULET:**

Juste pour compléter, est-ce que vous avez précisé auprès de votre clientèle la nature de certaines boues qui ne sont pas acceptées au site ou si c'est juste un contrôle que vous faites lorsque ces matières-là arrivent sur votre site?

3575

**M. LUC TURCOTTE:**

Madame la Présidente, la clientèle est clairement établie et puis on n'a pas nécessairement de nouveaux clients qui s'ajoutent de même pour rien.

3580

**MME NICOLE BOULET:**

3585

Je comprends.

**M. LUC TURCOTTE:**

Quand il y a un nouveau client qui s'ajoute, évidemment, il doit nous faire, démontrer une caractérisation de ses matières résiduelles, que ce soit des matières résiduelles qui proviennent des industries, des commerces ou des institutions, puis, à ce moment-là, on est en mesure de porter un jugement sur l'acceptabilité de ces matières résiduelles-là. 1) Il y a un critère d'acceptabilité générale, qui est le critère réglementaire, mais je vous dirais qu'à l'interne, on a des critères encore plus serrés au niveau des odeurs associées à certains types de matières résiduelles.

3590

3595

**MME NICOLE BOULET:**

3600

Mais ces informations-là ont été validées auprès de votre clientèle actuelle?

**M. LUC TURCOTTE:**

3605

Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

3610

C'est ce que je dois comprendre?

**M. LUC TURCOTTE:**

3615 Oui.

**MME NICOLE BOULET:**

3620 D'accord.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3625 Et finalement, le deuxième volet pour le contrôle des odeurs, c'est que le promoteur a affirmé que, dans ses relations avec la communauté, qu'il pouvait envisager que, suite à certaines plaintes reçues, qu'il cesserait certaines opérations pour donner, pour répondre à ces plaintes-là. Si j'ai bien compris, c'est l'engagement qu'il prenait devant la Commission et la population ce soir. Je voulais savoir, compte tenu du fait que ça fait 25 ans quand même qu'ils sont en opération, est-ce qu'on  
3630 peut obtenir la liste des précédents, c'est-à-dire la liste de toutes les occasions dans le passé où le promoteur a cessé des opérations suite à des plaintes qui ont été reçues?

**MME NICOLE BOULET:**

3635 Monsieur Turcotte?

**M. LUC TURCOTTE:**

3640 Madame la Présidente, qu'est-ce qu'on a mentionné dans la présentation c'est qu'on avait prévu la possibilité d'interrompre les activités de transfert des matières résiduelles, c'est quand on a parlé du bâtiment confiné pour les odeurs et puis qu'on avait prévu une marge de manoeuvre sur une base annuelle pour pouvoir interrompre les opérations  
3645 s'il y avait des conditions qui faisaient que cette activité-là dégageait des odeurs.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

3650 Donc ce que je comprends c'est qu'il n'y a jamais eu, dans le passé, de cessation d'opération quelconque suite à des plaintes reçues?

**MME NICOLE BOULET:**

3655 C'est ce qu'on doit comprendre.

**M. MICHEL SÉGUIN:**

Merci beaucoup.

3660

**MME NICOLE BOULET:**

Merci. Monsieur Ménard, Karel.

3665

**M. KAREL MÉNARD:**

3670

3675

3680

3685

3690

Juste faire une demande de document, en fait, ça serait bien que soit déposé un document qui a été déposé, en fait, demandé au ministère de l'Environnement dans le cadre des audiences pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, le document DB44. Il est assez pertinent, ça rejoint un peu ce que monsieur Séguin disait, c'est-à-dire que c'est un tableau qui dit combien coûte un lieu d'enfouissement sanitaire. En fait, on avait demandé, depuis 1995, tous les décrets qui avaient été émis, combien, si l'information était disponible bien sûr, combien coûtait le site, les frais d'exploitation, les coûts d'immobilisation, les coûts à la tonne et le tonnage annuel. Comme ça, on se rend compte que ce n'est pas nécessaire d'avoir un site de 400, 500 000 tonnes pour que ce soit rentable, si on veut. Il y a des sites, et les sites, à titre d'exemple, que je vais mentionner sont des sites qui sont conformes au projet de règlement sur les matières résiduelles. On parle, par exemple, l'information a certainement changé, ça fait comme trois, quatre ans, le L.E.S. d'Amos, on parle d'un tonnage annuel de 21 000 tonnes, le coût 37\$ la tonne. Donc on peut aller dans Régie intermunicipale de Brome-Missisquoi, 57 000 tonnes par année avec un coût de 26\$ la tonne. Donc j'imagine, ce sont des sites publics, j'imagine qu'ils ne sont peut-être pas rentables mais, en tout cas, le site se finance avec des coûts à la tonne aussi bas. Ils ont les mêmes réglementations à respecter que le promoteur s'engage à faire. Donc ça serait peut-être bien de déposer ce document-là et de le mettre à jour, si c'est possible.

**MME NICOLE BOULET:**

3695

Monsieur Chatagnier, avez-vous, vous semblez avoir, avez-vous le titre du document?

**M. KAREL MÉNARD:**

3700

Non, on l'a repris dans un autre, c'est DB44, je n'ai pas le titre.

**MME NICOLE BOULET:**

3705

DB44.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3710 Madame la Présidente, on va regarder, c'est lors des audiences à  
Argenteuil-Deux-Montagnes? On va chercher le document et on va le déposer.

**MME NICOLE BOULET:**

3715 Oui, d'accord, merci.

**M. KAREL MÉNARD:**

3720 Ma première question va être brève. La Communauté métropolitaine de  
Montréal, dans son projet de plan métropolitain de gestion des matières  
résiduelles, avait deux scénarios concernant l'élimination. Ce ne sont pas  
ces points qui sont actuellement l'objet du litige entre le gouvernement et  
la CMM. Est-ce qu'on peut savoir quels étaient ces deux scénarios au  
niveau de l'élimination et lequel a été retenu par les élus de la CMM?

3725 **M. JACQUES TROTTIER:**

3730 Là, on parle de l'élimination. Le scénario qui a été retenu c'est de  
faire une sectorisation de l'élimination au niveau des cinq secteurs de la  
CMM, c'était pour répondre aux préoccupations du public où certaines  
régions disaient qu'il y avait comme un déficit démocratique au niveau de  
la grande CMM. Évidemment, si toute la population se trouve à Montréal, le  
site, c'était à l'occasion de Lachenaie ça, le site de Lachenaie ne  
pourrait jamais avoir gain de cause. Donc ce qui a été adopté dans le  
PMGMR c'est que les cinq secteurs de la CMM doivent régler leurs problèmes  
3735 de façon autonome. Je ne sais pas si ça répond.

**MME NICOLE BOULET:**

3740 Donc si je comprends bien c'est que chacun des secteurs est libre de  
choisir si leurs matières vont être enfouies à tel endroit ou à tel autre  
endroit?

**M. JACQUES TROTTIER:**

3745 Ils peuvent choisir le type de procédé s'ils le veulent, ça peut être  
de l'enfouissement mais ça peut être d'autre chose aussi, ça peut être des  
solutions plus mécanisées. Ils peuvent choisir où ils veulent le faire,  
ils peuvent choisir s'ils le font de façon publique via un règlement  
d'emprunt par exemple puis un investissement public, ou suite à un appel de  
3750 promoteurs comme, par exemple, ça s'est fait pour le pont de l'Île-du-  
Prince-Édouard, des projets PPP. Ils ont le choix de tout ça. Ils ont le  
choix, s'ils veulent faire une implantation chez eux, ils peuvent le faire,  
ils peuvent limiter l'entrée des matières sur leur territoire ou non.

3755 S'ils veulent le faire à l'extérieur de leur site, ils peuvent le faire  
aussi mais en autant que là où on reçoit les matières, ils soient d'accord  
aussi les gens qui sont là. Donc si ça se fait à l'extérieur du secteur,  
ça prend un accord des deux parties, à la fois du secteur et de là où c'est  
reçu.

3760 **MME NICOLE BOULET:**

Juste une question complémentaire. Vous dites s'ils veulent enfouir  
sur leur territoire, ils peuvent le faire. Est-ce qu'il y a de la  
disponibilité actuellement pour de l'enfouissement dans un ou l'autre des  
3765 secteurs de la Communauté métropolitaine?

**M. JACQUES TROTTIER:**

Il y a beaucoup de sites, c'est très vaste le territoire. Si on  
3770 regarde chacun des secteurs, dans le fond, l'endroit le plus critique,  
c'est l'île de Montréal parce que c'est la plus urbanisée. Les autres  
sites, il y a beaucoup, si on pense à faire de l'enfouissement, il y a  
beaucoup d'endroits où c'est possible de le faire. Et si on pense  
maintenant à des solutions plus mécanisées qui s'installent dans un parc  
3775 industriel, bien là, il y a encore plus de place. Donc ce n'est pas  
vraiment un déficit d'espace qui est le problème, c'est vraiment d'amener  
les gens à faire consensus sur la solution qu'ils vont implanter chez eux.

Et le plan, s'il était en vigueur, chacun des secteurs aurait jusqu'au 31  
décembre 2006 pour arriver avec une solution et la transmettre à la CMM  
3780 pour être entérinée.

**MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Ménard?

3785

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui, peut-être clarifier, peut-être que j'ai mal compris. Le  
scénario numéro 2 était celui de l'autonomie régionale au niveau de  
3790 l'élimination sur le territoire de la CMM. L'autre scénario, qui n'a pas  
été retenu, c'était le scénario de la collaboration interrégionale, mais la  
CMM n'est pas allée dans cette voie-là. Donc lorsque monsieur Trottier  
parle d'échanges de déchets, il faut bien comprendre que c'est à  
l'intérieur des sous-secteurs, des cinq sous-secteurs de la CMM. Donc la  
3795 CMM a adopté le principe de l'autonomie régionale, donc devrait, d'ici  
quelques années, gérer l'entièreté de l'élimination sur son territoire, si  
j'ai bien compris.

3800

**M. JACQUES TROTTIER:**

3805 L'autonomie régionale ça veut vraiment dire que la décision  
d'éliminer dans un secteur se prend par ce secteur-là et non pas par les  
autres secteurs de la CMM, d'une part. Et, d'autre part, si la solution,  
l'endroit physique où se fait l'élimination est sur le territoire même du  
secteur, bien là, c'est la fin de la question. Mais si cet endroit-là est  
à l'extérieur de ce secteur-là, il faut que l'endroit où ça va se faire  
soit d'accord aussi. Donc ça demande tout simplement, c'est peut-être bien  
3810 compliqué mais c'est juste de dire que ça demande l'accord des deux  
parties.

**MME NICOLE BOULET:**

3815 Juste un détail sur l'accord des deux parties. Quand il s'agit d'une  
régie intermunicipale, c'est certain qu'il y a une évaluation de la part de  
la MRC ou des choses comme ça, mais quand le choix du lieu d'enfouissement  
est un promoteur privé, est-ce que le milieu concerné est consulté?

3820 **M. JACQUES TROTTIER:**

Je ne suis pas certain de bien comprendre la question mais je vais  
quand même vous dire ce que je comprends. La sectorisation, le problème  
qui a été remarqué c'est que, actuellement, l'élimination se fait au gré  
3825 des soumissions pour une durée moyenne de peut-être trois, quatre, cinq  
ans, c'est à peu près la durée des contrats qui sont donnés. On ne peut  
pas, les municipalités ne peuvent pas aller plus long que cinq ans  
actuellement, à moins d'avoir un décret. Donc ça limite toujours. Or,  
l'élimination c'est un problème qui est à long terme, et la sectorisation,  
3830 les études qui sont en train de se faire, vont arriver avec une solution à  
long terme. Quand on va avoir cette solution-là, on ne l'a pas maintenant,  
les gens ont jusqu'au 31 décembre, ça c'est si le plan était déjà en  
vigueur mais il n'est pas encore en vigueur, donc ça glisse cet échéancier-  
là. Mais, quand même, il va arriver un moment donné où on va avoir une  
3835 réponse et là, ça se pourrait que la réponse, ce soit de dire nous, après  
avoir mis en place toutes les mesures de réduction par le recyclage puis  
tout ça, il va quand même rester 40%, si l'objectif est de 60%, il reste à  
peu près 40% à éliminer, et ça, pour 25 ans, 35 ans ou 50 ans, ça prend  
tant d'espace et on s'installe à cet endroit-là. Si cet endroit-là, il est  
3840 à l'intérieur du secteur, c'est la fin, il suffit qu'il y ait un consensus,  
et c'est ce sur quoi les gens travaillent actuellement, et si l'endroit est  
à l'extérieur, bien, ça va être un peu la même chose que dans les usines  
d'épuration où il y a plus qu'une municipalité, il y a la notion de débit  
réservé. Deux villes qui se mettent ensemble pour faire une usine  
3845 d'épuration disent bon bien moi, je prends telle capacité, toi tu prends  
telle capacité, on fait ça puis l'usine est bonne pour 40 ans. Là, ça  
serait le même principe qui serait appliqué pour l'élimination. Alors un

secteur pourrait dire moi, j'ai une moyenne de 350 000 tonnes à éliminer par année, on voudrait régler le problème pour 35 ans donc on a besoin d'un  
3850 espace de 10 millions de tonnes, et qu'est-ce qu'on fait avec ça. Est-ce qu'on fait un appel de propositions ou est-ce que les pouvoirs publics exproprient un terrain et s'installent là? C'est ça qui va être décidé secteur par secteur. C'est à ça qu'on va avoir une réponse dans deux ans. Je ne sais pas si...

3855

**MME NICOLE BOULET:**

Oui.

3860

**M. JACQUES PELLETIER:**

Ma question est pour monsieur Chatagnier. Dans la foulée et la suite de ce que monsieur Trottier vient de nous dire, est-ce qu'il existe des principes ou des règles ou des critères visant à établir la capacité  
3865 d'enfouissement d'un secteur ou d'une région donnée? Est-ce qu'il y a des quotas, des capacités maximum, des choses, des lignes directrices, quelque chose?

3870

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Non, pas vraiment, monsieur le Commissaire. La politique de gestion des matières résiduelles prévoit que chaque MRC doit faire un plan et chaque MRC doit décider où et comment elle va éliminer ses matières résiduelles. Il n'y a rien qui oblige une MRC à enfouir ses matières  
3875 résiduelles sur son territoire. Il y a des ententes qui peuvent être prises mais chaque MRC a le droit de refuser l'importation d'autres sites, à l'extérieur de son territoire. Alors il n'y a pas vraiment de règle particulière à ce niveau-là.

3880

**MME NICOLE BOULET:**

Mais dites-moi comment ce mécanisme-là peut s'organiser quand, par exemple, si on donne l'exemple ici, actuel, le promoteur, en fait, le promoteur du site, c'est une entreprise privée, je ne sais pas si les MRC  
3885 sont consultées à savoir le promoteur accepte des matières résiduelles qui viennent de l'extérieur de leur territoire, je pense que, en tout cas, à ce que je sache, l'entreprise privée n'a pas à demander la permission à la MRC pour...

3890

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

C'est-à-dire que la MRC, de par la politique, a un droit de regard sur l'importation des déchets qui proviennent de l'extérieur de la MRC. De

3895 par son plan de gestion, la MRC peut dire nous refusons les déchets qui  
proviennent de toute autre MRC.

**MME NICOLE BOULET:**

3900 Donc une MRC pourrait dire moi, je refuse que telle entreprise  
reçoive des déchets qui viennent de l'extérieur de mon territoire?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

3905 C'est-à-dire qu'elle peut dire qu'elle refuse que des déchets  
proviennent de l'extérieur de son territoire tout simplement.

**MME NICOLE BOULET:**

3910 D'accord. Est-ce que, monsieur Ménard, ça répond à votre question?

**M. KAREL MÉNARD:**

Oui, c'était ma première question.

3915 **MME NICOLE BOULET:**

Parfait.

**M. KAREL MÉNARD:**

3920 Bien en fait une MRC peut limiter ou refuser les déchets qui  
proviennent de l'extérieur de son territoire à moins qu'elle n'ait une  
entente avec un promoteur situé sur son territoire qui lui demande de ne  
pas appliquer son droit de regard.

3925

**MME NICOLE BOULET:**

Votre autre question?

3930 **M. KAREL MÉNARD:**

Oui, juste peut-être parce que les gens ne sont peut-être pas au  
courant de la terminologie et tout ça, monsieur Trottier a bien expliqué  
mais, c'est-à-dire, tout le mécanisme d'échange entre les secteurs, ça  
3935 demeure à l'intérieur du territoire de la CMM, donc la CMM planifie,  
envisage l'autonomie régionale au niveau de l'élimination d'ici quelques  
années.

Ma deuxième question, elle est peut-être un petit peu réductrice.

3940

**MME NICOLE BOULET:**

Juste un instant, je pense que monsieur Trottier a quelque chose à ajouter à ça.

3945

**M. JACQUES TROTTIER:**

Oui, je ne sais pas si j'ai bien compris, je ne pense pas avoir dit que c'était automatiquement limité à la CMM. On a eu, au moment des audiences publiques, il y a eu des sites à l'extérieur de la CMM qui nous ont dit de ne pas interdire l'exportation, pour prendre le langage qu'on comprend ici, pour ne pas mettre en péril la viabilité financière de ces sites-là. Ce que je dis c'est que, secteur par secteur, on va prendre des exemples précis, si la couronne nord décide de ne plus recevoir les déchets de Montréal, Montréal ne pourra pas, parce qu'il y a 50% des voix, imposer sa volonté. C'est ça que je dis. Donc si la couronne nord ne veut plus recevoir les déchets du secteur qui s'appelle Montréal, ça ne sera pas possible. Mais si, d'un autre côté, on va prendre un autre exemple qui est très récent, si Laval veut continuer à envoyer ses déchets au site de Sainte-Sophie, qui n'est pas dans la CMM, et que, à la fois Laval et Sainte-Sophie sont d'accord, le marché va se conclure. C'est ça que je dis qui est l'autonomie. C'est l'autonomie dans la décision.

3950

3955

3960

**M. KAREL MÉNARD:**

Non, je m'excuse, ce n'est pas du tout ça qui est dans le plan de gestion des matières résiduelles de la CMM parce que ça, c'est le scénario 1 qui est le scénario de la collaboration interrégionale qui a été rejeté.

Le scénario 2, c'est l'autonomie régionale au niveau de l'élimination, c'est écrit textuellement comme tel dans le PMGMR. Donc à moins que je l'aie mal lu, j'ai participé personnellement à toutes les séances de la CMM, monsieur Trottier le sait, on a collaboré à l'élaboration du PMGMR, là, si le scénario d'autonomie régionale devient l'autonomie au niveau de la prise de décision, c'est-à-dire que le secteur peut décider d'exporter, on est en train de réécrire le PMGMR.

3965

3970

3975

**M. JACQUES TROTTIER:**

Je pense que le plan est déposé à l'arrière, il est disponible depuis longtemps sur Internet aussi. Je pense que ça vaudrait la peine de relire exactement ce qui a été adopté à l'unanimité par le conseil.

3980

**MME NICOLE BOULET:**

Ce que nous allons faire.

3985

**M. KAREL MÉNARD:**

3990           Exactement. Ma deuxième question, je vais peut-être être un petit  
 peu réducteur mais au niveau des demandes, on parle beaucoup des demandes  
 des autres sites et tout, c'est normal qu'un promoteur privé veuille avoir  
 les déchets de la CMM, c'est la moitié des déchets du Québec qui sont  
 produits sur le territoire de la CMM, au niveau de la Régie intermunicipale  
 3995 Argenteuil-Deux-Montagnes, dans son étude d'impact, à la page, c'est le  
 résumé, à la page 2, 3, la régie demandait 300 000 tonnes par année,  
 c'était dans le scénario qu'elle avait choisi dans son étude d'impact,  
 résumé, page 2, 3. Au niveau du lieu d'enfouissement sanitaire de la  
 compagnie BFI UTL Lachenaie Inc., la compagnie, on me l'a bien fait  
 4000 comprendre, n'a jamais rien demandé mais elle avait exprimé des besoins, ce  
 qui n'est pas la même chose. Dans son scénario optimiste ou conservateur,  
 jusqu'en 2008, elle n'a pas exprimé des besoins supérieurs à 1 070 000  
 tonnes par année. Et au niveau du site de Sainte-Sophie, la compagnie a  
 également exprimé des besoins de 800 000 tonnes.

4005  
 Dans les décrets concernant la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-  
 Montagnes, la Régie a obtenu 433 000 tonnes métriques, c'est-à-dire une  
 capacité supplémentaire de 133 000 tonnes par année. Au niveau de BFI, le  
 décret, le dernier décret accordait 1.3 million de tonnes à la compagnie  
 4010 qui en avait exprimé des besoins, poids supérieur à 1 070 000 tonnes, donc  
 elle a obtenu une capacité d'enfouissement supérieure de 270 000 tonnes par  
 année. Au niveau d'Intersan à Sainte-Sophie, qui demandait 800 000 tonnes,  
 elle a obtenu 1 000 000 de tonnes, donc une capacité d'enfouissement  
 supplémentaire de 200 000 tonnes par année.

4015  
 Toutes les petites marges, peut-être moins pour BFI mais au niveau de  
 la Régie intermunicipales Argenteuil-Deux-Montagnes ou Intersan est  
 calculée en disant si jamais il y a une mauvaise situation quelque part, on  
 veut se garder une capacité supplémentaire au cas où, mais elle avait  
 4020 exprimé des besoins de 800 000 tonnes pour Sainte-Sophie, Intersan à  
 Sainte-Sophie, 300 000 tonnes à Argenteuil-Deux-Montagnes et 1 000 000 de  
 tonnes, si on veut, à BFI. Donc si on calcule tout ça, c'est-à-dire les  
 capacités supplémentaires pour les au cas où c'est 600 000 tonnes métriques  
 de surcapacité d'élimination dans la grande région de Montréal. Au cas où,  
 4025 est-ce qu'il y aurait vraiment une crise de l'élimination advenant une  
 décision défavorable du gouvernement à l'endroit de ce présent projet  
 d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire?

**MME NICOLE BOULET:**

4030  
 Monsieur Chatagnier?

4035 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

La question est à savoir s'il y aurait une crise advenant le refus du projet? Premièrement, ce qu'il faut dire c'est que les trois grands sites qui desservent Montréal, on parle de BFI, on parle de Sainte-Sophie puis on  
4040 parle de EBI, en ce qui a trait aux deux sites qui ont été autorisés dernièrement, soit BFI puis Sainte-Sophie, le décret est valable pour une période de cinq ans. Alors c'est clair que, dans cinq ans, chaque promoteur devra refaire une autre demande et devra passer devant le même processus qu'on passe devant aujourd'hui. Alors c'est difficile de dire  
4045 qu'on a une surcapacité puisque, dans les cinq prochaines années, si ce projet-là est refusé et les deux autres sont refusés, bien, il y aura, on aura une crise de sous-capacité.

**M. KAREL MÉNARD:**

4050 Donc message à la CMM de se prendre en main rapidement au niveau de l'élimination sur son territoire. Merci.

**MME NICOLE BOULET:**

4055 Merci, monsieur Ménard. Alors ceci met fin à la première séance. J'aimerais peut-être préciser, en fait, pour nous donner un peu plus de temps, demain soir, on pourrait commencer, si ça convient aux personnes-ressources et au promoteur, à 19H00 plutôt que 19H30, ce qui nous donnerait  
4060 une plus grande marge de manoeuvre. Alors, demain après-midi, c'est à 13H30. Ça va? Alors à demain.

4065 Je, soussignée, LOUISE TREMBLAY, sténographe officielle certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle du témoignage en cette cause pris au moyen du sténomasque.

4070 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

4075 \_\_\_\_\_  
LOUISE TREMBLAY, s.o.